



2050



S'ENGAGER POUR UN FUTUR STIMULANT

Démarche de planification intégrée pour
la durabilité de la collectivité

Rapport final - Juin 2012



© 2012, Ville de Rivière-du-Loup
Tous droits réservés.

La préparation de ce plan de développement durable de la collectivité a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un Fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.

Collaboration de Alexandre Magnin et Jonathan Jubinville, The Natural Step Canada.

Révision : Diane Martin, Ville de Rivière-du-Loup

Photos et illustrations (par ordre alphabétique) : Nicolas Gagnon, David Guimont, Alexandre Magnin et François Provost.

Mot du maire de Rivière-du-Loup.....	5
Mot du directeur général de la Ville	6
Introduction	7
Contexte.....	7
Pourquoi un plan intégré pour la durabilité de la collectivité (PIDC) ?	7
En quoi consiste la démarche de PIDC?	7
Comment la démarche de PIDC fut-elle créée?.....	9
Comment la démarche de PIDC sera-t-elle mise en œuvre ?	9
Vision : Rivière-du-Loup en 2050.....	11
Énoncé de vision	11
Cinq objectifs stratégiques.....	11
Organisation municipale de Rivière-du-Loup	13
Mission de la Ville de Rivière-du-Loup.....	13
Valeurs de la Ville de Rivière-du-Loup	13
Communauté engagée.....	14
Description du succès	14
Description de la situation actuelle	15
Indicateurs clés de performance	17
Stratégies de transition à cinq ans.....	18
Connexions avec les autres objectifs stratégiques	21
Environnement sain	22
Description du succès	22
Description de la situation actuelle	23
Indicateurs clés de performance	25
Stratégies de transition à cinq ans.....	26
Économie locale vigoureuse	29
Description du succès	29
Description de la situation actuelle	30
Indicateurs clés de performance	32
Stratégies de transition à cinq ans.....	33
Milieu de vie exemplaire.....	37
Description du succès	37

Description de la situation actuelle	38
Indicateurs clés de performance	40
Stratégies de transition à cinq ans	41
Connexions avec les autres objectifs stratégiques	43
Qualité de vie exceptionnelle	44
Description du succès	44
Description de la situation actuelle	45
Indicateurs clés de performance	48
Stratégies de transition à cinq ans	49
Connexions avec les autres objectifs stratégiques	52
Annexes	53
Annexe 1 : Principes de durabilité Natural Step	53
Annexe 2 : Membres des comités d'actions ciblées	53
Annexe 3 : Récapitulatif des stratégies de transition pour chaque comité d'actions ciblées	54
Annexe 4 : Étapes de transition pour les stratégies sur l'Économie locale vigoureuse	58
Annexe 5 : Filtre pour l'aide à la prise de décisions durables	61
Annexe 6 : Principaux plans et politiques de la Ville de Rivière-du-Loup en connexion avec les objectifs stratégiques	62
Annexe 7 : 16 principes de la Loi sur le développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec	63
Annexe 8 : Déclaration de développement durable	65



Mot du maire de Rivière-du-Loup

C'est avec fierté que je souscris à ce rapport final d'une démarche de planification intégrée pour la durabilité de la collectivité à laquelle l'ensemble de la population de Rivière-du-Loup est partie prenante.

Ce nouveau plan 2012, qui compte cinq volets, se veut une évolution des plans de développement 2000 et 2007 qui comptaient respectivement deux et trois volets. De plus, le conseil municipal souhaitait que le nouveau plan touche l'ensemble de la communauté et soit ancré à une approche méthodologique solide. Ainsi, la Ville a fait appel à des étudiants de l'Université de Sherbrooke à la maîtrise en Environnement afin de l'aider à faire le meilleur choix possible entre différentes approches méthodologiques, soit l'Agenda local 21, ISO 26 000 et *The Natural Step*.



La Ville a finalement arrêté son choix sur une approche particulière et novatrice, *The Natural Step*, dont le but consiste à imaginer ce que sera Rivière-du-Loup dans 40 ans et à déterminer les actions pour s'y rendre dans des plans quinquennaux successifs. Rivière-du-Loup devenait ainsi la première ville au Québec à mener un exercice de planification stratégique selon l'approche *The Natural Step*. Il s'agit d'une démarche qui fait une grande place à la population, aux leaders, à vos élus et à des spécialistes de la méthodologie.

Ce document que vous tenez entre les mains, première planification intégrée pour la durabilité de la collectivité luperivoise, est le fruit du travail de citoyens qui ont volontairement choisi, depuis 2010, de *S'engager pour un futur stimulant*. Le travail actif de réflexion mené depuis deux ans, d'abord par trois comités composés de gestionnaires et d'employés de la Ville, de leaders du milieu et d'élus, a établi les bases pour alimenter les étapes subséquentes qu'allaient être les consultations populaires et la formation de comités d'actions ciblées qui allaient porter la démarche à terme, à partir de ce qui avait déjà été recueilli.

Ce sont toutes ces personnes qui ont pris part à la démarche, que je tiens à remercier sincèrement aujourd'hui. Célébrons ensemble les résultats de cet exercice démocratique qui a permis de rassembler les Louperivoises et les Louperivois autour d'un but commun. Célébrons ensemble l'aboutissement de rencontres, de discussions et d'échanges qui se sont multipliés au fil des mois, parce que vous vous êtes engagés pour un futur stimulant.

Le maire de Rivière-du-Loup,


Michel Morin, Ph. D.

Mot du directeur général de la Ville

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons aujourd'hui la première planification intégrée pour la durabilité de la collectivité luperivoise réalisée par des citoyens de Rivière-du-Loup sous le leadership de la Ville de Rivière-du-Loup. Ce premier plan, selon l'approche The Natural Step, n'est pas une fin en soi, mais bien le début d'un long processus nous amenant en 2050 afin de réaliser la vision dont nous nous sommes dotés.

Ce long parcours ne se fera pas dans la facilité, mais bien dans l'engagement et le désir profond de notre communauté d'améliorer les choses et de vouloir se démarquer, en permettant à chaque citoyen de s'épanouir tout en poursuivant notre développement économique vigoureux, dans un environnement sain et un milieu où la qualité de vie est exceptionnelle.

Cette démarche n'aurait pu être possible si les membres du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Loup n'avaient pas accepté que nous puissions mettre les énergies et les ressources nécessaires à la réalisation de ce travail initié à la fin de l'année 2009. Je désire remercier sincèrement les membres du comité de coordination qui ont su, dans les grands moments de réflexion, stimuler la recherche de consensus permettant d'aller encore plus loin. Un grand merci aux membres du comité des leaders pour leur implication, leur regard objectif et différent, mais d'une grande richesse professionnelle et humaine, lesquels seront encore interpellés dans le cadre de la remise en question et du suivi de ce plan. Il serait injuste de passer sous silence les énergies consenties et les nombreuses implications du comité de planification administratif de la Ville de Rivière-du-Loup, notamment pour intégrer à l'intérieur de l'organisation les différents axes nécessaires à l'atteinte des objectifs de la communauté. Il me faut aussi souligner l'apport inestimable de tous les professionnels associés aux différents services municipaux qui ont su apporter des réflexions et une grande connaissance du milieu afin de bien comprendre les enjeux et les défis, de même que nous aider à mieux définir l'avenir.

J'exprime toute ma gratitude aux membres des comités d'actions ciblées ont travaillé inlassablement, à partir des défis actuels et des objectifs stratégiques, sur les différentes étapes de transition permettant à la communauté de faire ses premiers pas vers la durabilité. Sans ces gens, non seulement le présent plan n'existerait pas, mais il n'y aurait pas de porteurs pour nous permettre d'atteindre la vision de Rivière-du-Loup, en vue de donner au suivant un monde encore meilleur.

Enfin, je me dois de remercier tous les citoyens qui ont participé à l'une ou l'autre des activités de consultation réalisées tout au long de la démarche et nous les invitons à poursuivre leur implication pour un futur stimulant.

Le directeur général,



Jacques Poulin, M.A., M.B.A.



Introduction

Contexte

En 2010, la communauté de Rivière-du-loup a lancé *S'engager pour un futur stimulant*, une initiative consistant à engager les citoyens dans le développement d'une vision à long terme pour la durabilité de Rivière-du-Loup en vue de fournir des lignes directrices stratégiques aux dirigeants de la collectivité. Ces initiatives sont souvent appelées des « plans intégrés pour la durabilité de la collectivité » (PIDC) et servent à dresser le plan directeur d'aménagement.

Pourquoi un plan intégré pour la durabilité de la collectivité (PIDC) ?

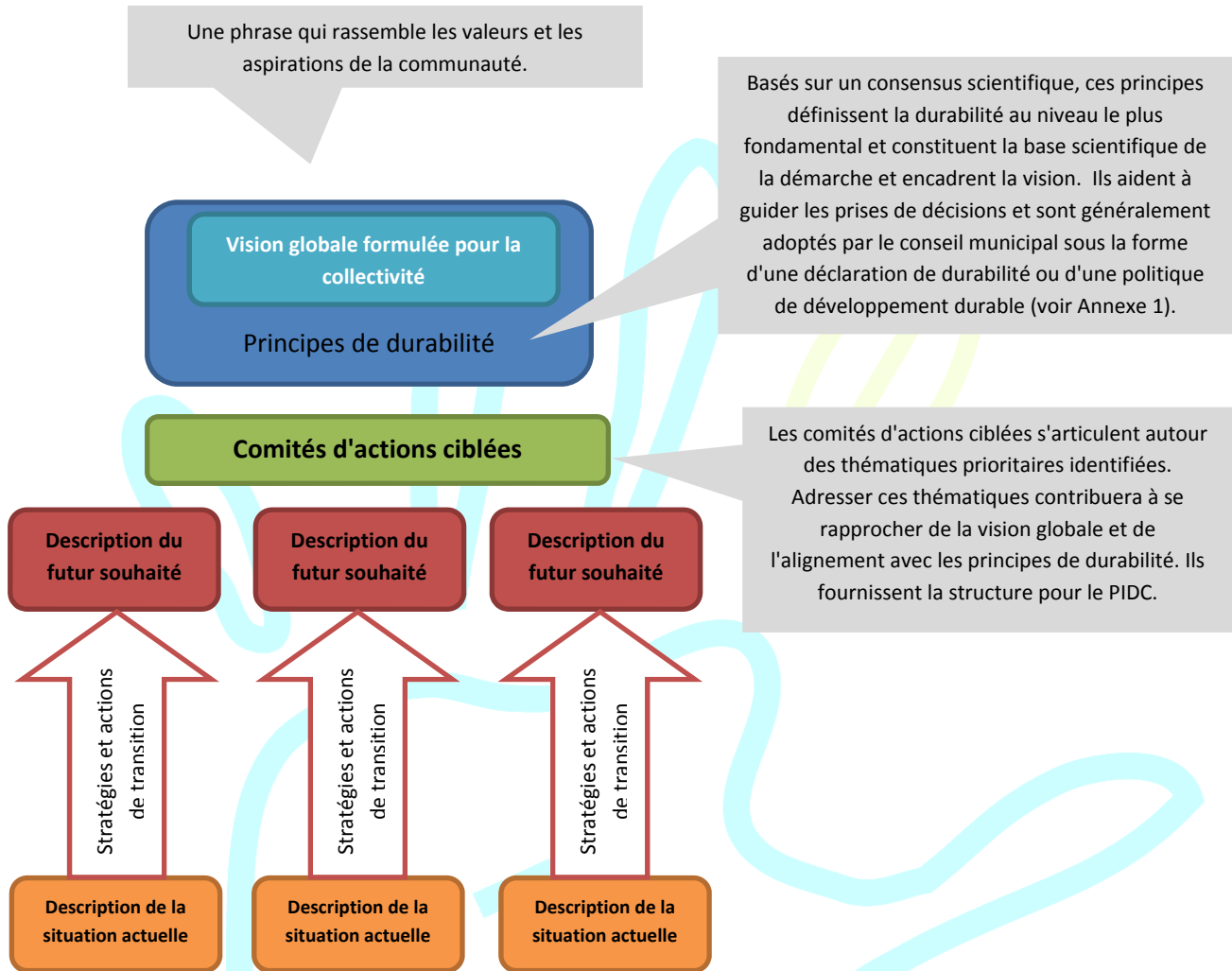
La collectivité de Rivière-du-Loup fait face à de nombreux défis et choix sociaux, environnementaux, culturels et économiques. Ce plan intégré pour la durabilité de Rivière-du-Loup est une opportunité pour la collectivité d'envisager le futur qu'elle souhaite pour elle-même et de mettre en place les étapes qui permettront de l'atteindre. C'est aussi une chance d'engager les citoyens dans des discussions significatives sur les thèmes qui ont le plus de valeur à leurs yeux et sur ce à quoi ils souhaitent que leur lieu de vie ressemble. Cette initiative permet de rassembler la sagesse et l'expertise des membres de la collectivité pour créer des solutions innovantes qui répondront aux défis sociaux, économiques, culturels, environnementaux et gouvernementaux d'aujourd'hui tout en construisant un héritage positif et riche pour les générations futures.



En quoi consiste la démarche de PIDC?

La démarche de planification intégrée pour la durabilité de la collectivité est une synthèse des idées et des désirs de la collectivité visant à guider les décisions à court, moyen et long terme. La démarche de PIDC est un document global engageant les dirigeants et les organisations de la collectivité à prendre ensemble des mesures concrètes afin de créer une ville de Rivière-du-Loup durable. La démarche de PIDC se base sur une vision à long terme, 2050, afin de guider le développement des plans municipaux tels que le plan directeur d'aménagement.

Les principales composantes de la démarche PIDC sont présentées ci-dessous :



Pour chacun des "comités d'actions ciblées", il y a quatre éléments principaux :

1. Une **description du futur souhaité** représentant l'état du système communautaire dans le futur, "Nous aurons atteint le succès lorsque..." Ensemble, ces descriptions du futur souhaité pour chaque comité d'actions ciblées constituent une articulation plus précise du futur souhaité pour la collectivité tel que décrit de façon globale dans la vision ;
2. Une **description de la situation actuelle** comprenant les défis et atouts actuels, "Nos forces et nos défis sont..." ;
3. Des **indicateurs clés de performance** afin de mesurer les progrès effectués vers la description du futur souhaité ;
4. Des **stratégies et des actions spécifiques** (initiatives, investissements, etc.) pour assurer la transition entre la situation actuelle et la vision du futur souhaité.

Comment la démarche de PIDC fut-elle créée?

La démarche de planification intégrée pour la durabilité de la collectivité de Rivière-du-Loup a été créée grâce aux contributions de nombreux membres de la collectivité par le biais de questions du type :

- *Comment décririez-vous un futur désirable et durable pour Rivière-du-Loup en 2050?*
- *Quels sont nos principaux atouts et défis pour faire de ce désir une réalité?*
- *Quelles sont nos idées pour effectuer la transition entre notre situation actuelle et notre vision du futur souhaité?*

Ces questions ont été posées aux citoyens par le biais de divers événements :

- Atelier de réflexion avec les élus en juin 2010;
- Ateliers de réflexion avec le comité des leaders en juin 2010;
- Consultations publiques au printemps et à l'automne 2011;
- Ateliers de réflexion et travaux par les comités d'actions ciblées entre janvier et avril 2012.



L'ensemble des contributions, recueillies sur plus d'une soixantaine de rencontres de travail et de formation, ont été synthétisées dans les pages suivantes.

Comment la démarche de PIDC sera-t-elle mise en œuvre ?

Afin de progresser vers la vision durable définie par la collectivité de Rivière-du-Loup, les suggestions identifiées dans le présent document seront explorées en vue de leur mise en œuvre en considérant les étapes suivantes :

- Traduction des stratégies de transition suggérées dans *S'engager pour un futur stimulant* en **politiques dans le plan directeur d'aménagement** afin de s'assurer que l'aménagement du territoire est en accord avec la vision de la collectivité;
- **Mise en œuvre d'un système de mesure des indicateurs de performance** facilement et publiquement accessible afin de mesurer les progrès effectués. Ce système de mesure permettra de s'assurer que les comptes sont rendus sur les diverses initiatives et que les citoyens de Rivière-du-Loup puissent comprendre les progrès effectués dans chacune des thématiques des comités d'actions ciblées. Les indicateurs de performance seront revus périodiquement par les comités d'actions ciblées, les organisations partenaires et le conseil municipal afin de mesurer les résultats obtenus et de faire des ajustements;

- **Partager les responsabilités entre les différents partenaires** afin que les obligations soient réparties entre les différents objectifs stratégiques prioritaires. Le gouvernement municipal est un partenaire clé mais il n'est pas le seul responsable de l'atteinte des objectifs fixés pour *S'engager pour un futur stimulant*. Les responsabilités devront être partagées entre les différents leaders de la collectivité. Des comités devront ainsi être créés grâce aux organisations partenaires qui ont un intérêt dans l'avenir de la collectivité ainsi que les ressources et la passion nécessaires pour passer à l'action. Ces comités se rencontreront deux fois par an pour fixer les cibles, définir les priorités, développer les plans d'actions et les mettre en œuvre. À Rivière-du-Loup, cela signifiera également réaligner certains comités existants avec les comités d'actions ciblées et les thématiques prioritaires identifiées dans ce document;
- **Créer un schéma de prise de décision** utilisant la démarche PIDC comme modèle afin d'évaluer les projets les plus importants et de guider les décisions en matière d'aménagement du territoire. Ce schéma permettra d'assurer que les décisions prises par le conseil municipal sont en accord avec le PIDC en matière d'utilisation des terrains, des fonds, des politiques, etc. et que les décisions majeures contribuent bien à rapprocher Rivière-du-Loup de sa vision.



Vision : Rivière-du-Loup en 2050

La création d'une vision est une étape importante pour la planification stratégique vers un mode de développement durable. Cette vision, créée par la collectivité, doit dépasser les clivages politiques et rassembler les habitants autour d'une aspiration commune. Une telle vision a été développée grâce à un travail préliminaire des élus et du comité des leaders avant d'être soumise à la population par le biais de consultations publiques. Elle comprend un énoncé général ainsi que cinq objectifs stratégiques.

Énoncé de vision

En 2050, Rivière-du-Loup est un modèle de développement urbain durable, associant une qualité de vie exceptionnelle, une utilisation judicieuse et optimisée des ressources ainsi que la conservation et la mise en valeur des espaces naturels et du patrimoine dans une communauté dynamique et reconnue pour l'engagement de toutes ses générations.

Cinq objectifs stratégiques

Communauté engagée : En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté solidaire, éthique, démocratique et équitable dans laquelle chaque citoyen est conscientisé et se préoccupe de la collectivité, dans laquelle les partenariats foisonnent et dans laquelle se dispensent des services optimisés (solidarité, services et partenariat).

Environnement sain : En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté où la qualité, la quantité et la proximité des espaces naturels et des espaces verts sont en constante amélioration et où les ressources sont utilisées de façon judicieuse (énergie, air, eau et sol) afin d'en assurer la pérennité.

Économie locale vigoureuse : En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté qui possède une économie locale vigoureuse basée sur le plein emploi, la diversité, l'innovation et la durabilité, qui offre une main-d'œuvre bien formée et qui produit et consomme de façon responsable (éducation, savoir, main-d'œuvre, emploi, production et consommation responsable).

Milieu de vie exemplaire : En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté ayant un aménagement durable où l'on se déplace de façon active, pratique et efficace, où les types d'habitations et les fonctions urbaines répondent aux différents besoins et où le patrimoine est préservé et mis en valeur (aménagement urbain, mobilité, habitation, patrimoine, transport durable, protection des paysages).

Qualité de vie exceptionnelle : En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté ouverte sur le monde, reconnue pour sa diversité culturelle, artistique, de loisirs, de sports et de divertissement, pour son milieu de vie paisible, dynamique et attrayant et pour sa santé et ses saines habitudes de vie (culture, arts, loisirs, sports, divertissement, sécurité, santé et saines habitudes de vie).

À chaque objectif stratégique a été affecté un comité d'actions ciblées composé de cinq à huit bénévoles. La liste des membres des comités est disponible à l'Annexe 2 : Membres des comités d'actions ciblées. Les travaux de ces comités d'actions ciblées ont généré les résultats suivants.



Organisation municipale de Rivière-du-Loup

À titre de leader de la démarche et à travers sa mission, la Ville de Rivière-du-Loup entend faire siens les énoncés du plan stratégique et s'engager pour un futur stimulant.

La Ville de Rivière-du-Loup bonifiera donc la présente démarche en ajoutant, aux différentes actions définies par les comités d'actions ciblées, certaines stratégies et actions sur lesquelles elle peut intervenir et influencer directement de façon à intégrer à sa culture organisationnelle les grands enjeux énoncés dans les objectifs stratégiques et la vision.

Pour ce faire, les grands principes, les énoncés et les plans d'action de la planification viendront modifier les politiques, directives, cadres de gestion, pratiques, règlements et plans d'action actuels de la Ville, tant au niveau culturel, sportif, communautaire, familial, patrimonial, environnemental et économique qu'administratif. Par ailleurs, les recommandations et réflexions des différents comités d'actions ciblées pourront orienter les commissions et comités municipaux.

Mission de la Ville de Rivière-du-Loup

La mission de la Ville de Rivière-du-Loup est de garantir le bien-être de ses citoyens au niveau de la qualité de vie, de l'environnement urbain et de l'ensemble des services en référence aux lois qui la gouvernent.

La Ville de Rivière-du-Loup s'assurera d'offrir des services de qualité en adéquation avec les besoins de ses citoyens, en cohérence avec sa capacité de payer et en respect avec les principes de durabilité.

Valeurs de la Ville de Rivière-du-Loup

Engagement

Équité

Éthique

Responsabilisation

Innovation

Accueil

Communauté engagée

L'humain est au centre de ce thème. Pour la réalisation de cette planification stratégique, il est nécessaire que toute la communauté soit engagée. Pour cette démarche, la Ville veut se rapprocher de la communauté. Ainsi nous maximiserons nos forces. Ensemble, nous allons plus loin avec le respect de tous les individus qui composent la communauté.

Description du succès

En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté solidaire, éthique, démocratique et équitable dans laquelle chaque citoyen est conscientisé et se préoccupe de la collectivité, dans laquelle les partenariats foisonnent et dans laquelle se dispensent des services optimisés (solidarité, services et partenariat).

En 2050, nous savons que nous avons atteint cet objectif lorsque :

- L'intégration globale de tous permet de diversifier et renforcer nos communautés;
- La valeur du respect est bien réelle entre les individus, entre les individus et l'environnement et entre les individus et le milieu;
- La communauté permet à toutes ses générations (enfants, adultes et aînés) d'être actives, en santé, de participer à la vie citoyenne et de se mêler entre eux;
- Notre communauté est ouverte et offre des lieux communs de communication citoyenne et égalitaire;
- L'humain est placé au premier rang des priorités;
- Rivière-du-Loup est une communauté qui répond aux besoins par l'implication de tous pour le bien commun avec harmonie, support et entraide;
- Rivière-du-Loup reconnaît et soutient l'engagement des citoyens;
- La communauté connaît un sentiment d'appartenance qui rayonne pour le Québec;
- Les citoyens et les citoyens corporatifs se mobilisent de plus en plus à développer la richesse collective avant la richesse individuelle.



Description de la situation actuelle

Principaux atouts

Rivière-du-Loup est une communauté fière où les citoyens sont engagés, disponibles et ouverts. La communauté doit miser sur toutes les générations, ses associations bien présentes et sur sa capacité de se mobiliser.

Les principaux atouts sont :

- Futurs retraités en grand nombre, donc disponibles;
- Diversité des associations (organismes, clubs sociaux, etc.) qui offrent plusieurs opportunités d'implication sociale, communautaire et sportive;
- Fierté des citoyens;
- Capacité de mobilisation;
- Implication du milieu des affaires (commandite, soutien);
- Importante présence des bénévoles;
- Ville accueillante dynamique et citoyens ouverts;
- Ouverture de différents regroupements.



Principaux défis de durabilité

Les principaux défis ci-dessous ont été identifiés grâce à l'analyse des impacts de durabilité en utilisant les 4 principes de durabilité Natural Step :

1. Nous sommes fortement dépendants du marché de l'emploi (salaires et conditions);
2. Nous sommes fortement dépendants de notre voiture (combustibles fossiles);
3. Nous sommes fortement dépendants du développement économique (exemple : développement industriel);
4. Nous sommes fortement dépendants de la vision de nos représentants et/ou de nos dirigeants (exemple : Plan Nord);
5. Nous sommes fortement dépendants de notre ignorance environnementale, sociale, économique et de notre confort individualiste.

Principales parties prenantes

Les organisations ou individus suivants ont été identifiés comme ayant beaucoup à gagner en se joignant à la démarche de PIDC. Ces acteurs sont au cœur de la communauté. Déjà bien implantés et engagés dans le milieu, ces individus et organisations sont des leviers essentiels à la mise en place de mesures impliquant et valorisant les personnes qui composent notre milieu de vie :

- Les citoyens de tous les âges;
- La Ville, la MRC, les élus, les députés;
- Les ministères;
- Les organismes de développement;
- Les institutions financières;
- Le milieu de l'éducation (commission scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup);
- Le milieu de la santé (CSSS);
- Le milieu communautaire;
- Le milieu des affaires (Premier Tech, Prelco, du Breton).



Les citoyens et la communauté doivent être au centre de notre démarche de façon à obtenir la plus grande adhésion possible à nos actions, dépassant le strict cadre de l'organisation municipale.

Indicateurs clés de performance

Que devons-nous mesurer afin d'évaluer nos progrès vers notre objectif?

Indicateur	Raisonnement	Comment collecterons-nous les données?
<p><u>Participation citoyenne</u> Nombre d'écoles primaires ayant accepté de participer à un projet pilote sur l'implantation d'une activité relative à la participation citoyenne.</p>	<p>Sensibiliser et éduquer les futurs bénévoles très tôt dans le but d'augmenter la participation citoyenne. Voir écoles vertes Brundtland, le programme international et les « enfants de la terre ».</p>	<p>Réaliser 3 activités par année qui toucheraient 30 % des milieux visés.</p>
<p><u>Implication bénévole</u> Nombre de bénévoles inscrits sur le site Internet Passion bénévole.</p>	<p>Manque-t-il vraiment de bénévoles? Où sont-ils? Que font-ils? Qu'est-ce qu'ils aiment? Mieux comprendre l'implication pour l'augmenter.</p>	<p>Faire une enquête au début de l'An 1 et en réaliser une autre à l'An 4.</p>
<p><u>Mentorat intergénérationnel</u> Nombre d'activités intergénérationnelles de transfert de connaissances (tradition, histoire et nouvelles technologies) réalisées annuellement.</p>	<p>Il est important de transmettre les connaissances d'une génération à l'autre au respect des différentes générations.</p>	<p>Tenir un décompte annuel des partenariats établis et des activités réalisées. Collecter ce qui se fait déjà et le promouvoir.</p>
<p><u>Partenariats mobilisateurs</u> Nombre d'entreprises de la région qui auront délégués des employés rémunérés pour faire partie de différents conseils d'administration d'organismes à but non-lucratif du milieu.</p>	<p>Manque flagrant de bénévoles et surtout sur les conseils d'administration des organismes communautaires.</p>	<p>Évaluer le nombre d'entreprises dans l'An 5 du projet (objectif : 5 entreprises).</p>
<p><u>Communication citoyenne et communautaire</u> Nombre de visiteurs participant au salon du bénévolat implanté à Rivière-du-Loup.</p>	<p>Manque de relève. 2013 : Évaluer auprès des organismes le nombre de bénévoles manquants. 2015 : Évaluer auprès des organismes le nombre de postes bénévoles comblés, par qui, comment et où ont-ils été comblés?</p>	<p>Collecte des coordonnées des participants à l'entrée du salon; Compilation des inscriptions au salon ».</p>

Stratégies de transition à cinq ans

Compte tenu de la situation actuelle, les stratégies de transition suivantes ont été identifiées afin de se rapprocher de la vision à 2050 :

Participation citoyenne.						
Dans 5 ans, la communauté aura développé son plein potentiel de partenariats par des activités axées sur la participation citoyenne réunissant les acteurs de différents milieux (scolaire, communautaire, municipal, entreprises).						
Indicateur : Nombre d'écoles primaires ayant accepté de participer à un projet pilote sur l'implantation d'une activité relative à la participation citoyenne.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
3 écoles primaires de Rivière-du-Loup auront implanté une activité annuelle relative à la participation citoyenne.	Évaluer les résultats et façons de faire du 2 ^e projet. Prendre entente avec la dernière école ciblée. Former un comité interne. Planifier une rencontre d'information avec l'école primaire ciblée. Débuter les étapes d'implantation selon le cadre de travail. Réaliser un bilan des résultats obtenus depuis la mise en place des projets.	2 écoles primaires de Rivière-du-Loup auront implanté une activité annuelle relative à la participation citoyenne.	Évaluer les résultats et façons de faire du projet pilote. Faire les contacts avec la 2 ^e école ciblée. Planifier une rencontre d'information avec l'école primaire. Former un comité interne. Présentation du cadre de travail à l'école. Réaliser la première activité (novembre).	1 école primaire de Rivière-du-Loup aura implanté une activité «pilote» annuelle relative à la participation citoyenne.	Recruter des membres afin de former un comité de travail. Identification des ressources. Inventorier les écoles. Cibler une école primaire susceptible d'accepter le projet. Élaborer le cadre de travail sur le projet de participation citoyenne. Présentation du cadre de travail. Planifier une rencontre d'information avec l'école primaire. Réaliser la première activité (novembre-cadre avec les élections municipales).	Conseil d'établissement. Conseil des élèves. Commission scolaire. Intervenants de la Ville. Intervenants de différents organismes communautaires.
<p align="center">Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup.</p> <p>Afin de rejoindre la stratégie de transition énoncée ci-dessus, la Ville planifiera différentes actions dans son organisation au cours des 5 prochaines années, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déployer les efforts nécessaires afin de stimuler l'adhésion des jeunes à la vie politique municipale; ✓ Stimuler l'équité homme-femme au niveau des candidats à la prochaine élection municipale; ✓ Favoriser l'émergence de la parité dans ses comités et commissions. <p>La Ville souscrit au Réseau québécois des Villes et Villages en santé et s'assure de la cohérence de l'ensemble de ses politiques. La Ville organise une journée de concertation des parties prenantes pour s'assurer de la concordance et de la cohésion sociales de l'ensemble des politiques.</p>						

Implication bénévole.						
Dans 5 ans, Rivière-du-Loup connaîtra une augmentation de l'apport bénévole dans les organisations car les organismes sauront où les recruter et dans quel domaine ils veulent s'engager.						
Indicateur : Nombre de bénévoles inscrits sur le site Internet Passion bénévole						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
20 organismes de plus se seront inscrits sur le site Passion bénévole.	Comptabiliser le nombre de nouveaux organismes inscrits sur le site Passion bénévole. Évaluer le taux d'utilisation et de satisfaction auprès des organismes.	15 organismes de plus se seront inscrits sur le site Passion bénévole.	Évaluer le plan marketing et apporter les ajustements si nécessaire. Informar la population, les organisations et les intervenants en appliquant la stratégie marketing en mettant en avant-plan le site Internet Passion bénévole comme un incontournable pour le recrutement des ressources bénévoles.	10 organismes de plus se seront inscrits sur le site Passion bénévole.	Créer un comité de travail. Dresser le portrait de l'implication bénévole à Rivière-du-Loup (nombre de bénévoles, intérêts, domaines, etc.) Établir une stratégie marketing afin de faire la promotion de l'offre bénévole auprès des citoyens, organismes et intervenants sociaux.	Centre d'action bénévole (CAB). Comité de travail. Ville de Rivière-du-Loup. Organisme à but non lucratif (OBNL).

Mentorat intergénérationnel.						
Dans 5 ans, Rivière-du-Loup aura augmenté le nombre d'activités visant le partage de connaissances entre générations.						
Indicateur : Nombre d'activités intergénérationnelles de transfert de connaissances (tradition, histoire et nouvelles technologies) réalisées annuellement.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Compter plus de 15 activités de transmission de connaissances faisant partie de la programmation d'activités des organismes du milieu.	Réaliser une campagne de promotion sur les bonnes actions des organismes ayant offert ce genre d'activités. Sensibiliser le milieu scolaire à impliquer les jeunes dans ce type d'activités.	Compter plus de 5 activités offertes par différents organismes ou groupe de personnes sur la transmission des connaissances entre générations à Rivière-du-Loup.	Rendre disponibles les infrastructures de la ville pour la création et la réalisation de ces activités. Continuer de promouvoir les activités offertes par les différents outils de communication en place. Sensibiliser les organismes visés et le milieu scolaire sur l'importance des bienfaits de la transmission des connaissances entre générations.	Avoir monté un répertoire des activités intergénérationnelles offertes.	Inventorier ce qui se fait déjà. Promouvoir les activités existantes.	Service loisirs, culture et communautaire. Milieu scolaire (primaire, secondaire, collégial). Maison de la famille. Organismes aînés. L'Entre-Jeunes. Comités de quartiers.
Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup.						
Par le biais de Municipalité amie des aînés, s'assurer de la représentativité intergénérationnelle à l'intérieur des différents comités.						

Partenariats mobilisateurs.						
Dans 5 ans, les bénévoles seront sensibilisés à siéger sur un conseil d'administration et les dirigeants d'entreprises seront également prêts à inciter leur personnel à s'investir sur un conseil d'administration.						
Indicateur : Nombre d'entreprises de la région ayant délégué des employés sur des conseils d'administration d'organismes à but non-lucratif.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
10 entreprises participent au projet et libèrent 20 bénévoles.	Recruter des entrepreneurs qui seront prêts à s'associer au projet. Recruter des employés qui acceptent de s'impliquer sur des conseils d'administration.	10 entreprises libèrent 8 employés pour participer à ce programme.	Créer un comité de bénévoles qui s'occupera d'aller recruter des entreprises et d'autres bénévoles. Créer un partenariat avec la Chambre de commerce, la SADC et le CLD.	Acceptation du cadre de référence par le conseil municipal.	Créer un cadre de référence afin d'encadrer les bénévoles et la participation des entreprises. Présenter ce cadre aux instances municipales.	Un représentant du CAB. Directeurs généraux de la Chambre de commerce, de la SADC et du CLD. Un représentant du conseil municipal. Un bénévole d'un organisme.

Communication citoyenne et communautaire.						
Dans 5 ans, le salon du bénévolat sera implanté à Rivière-du-Loup et sera présenté aux jeunes de 15 à 35 ans aux 2 ans.						
Indicateur : Nombre de visiteurs participant au salon du bénévolat implanté à Rivière-du-Loup.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
1 000 visiteurs participeront au salon du bénévolat implanté à Rivière-du-Loup.	Établir une collaboration avec le milieu scolaire afin de faire participer les jeunes à ce salon. Inventorier les besoins en bénévolat dans les organismes locaux. Offrir gratuitement la formation Cap sur les jeunes bénévoles aux organismes qui le désirent. Établir des protocoles d'entente avec différentes instances pour la réalisation récurrente du salon du bénévolat. Réaliser le 3 ^e salon. Évaluer l'augmentation d'implication des jeunes de 15 à 35 ans dans les organismes locaux.	750 visiteurs participeront au salon du bénévolat implanté à Rivière-du-Loup.	Établir une collaboration avec le milieu scolaire afin de faire participer les jeunes à ce salon. Inventorier les besoins en bénévolat dans les organismes locaux. Mobiliser les organismes bénévoles locaux à participer au salon du bénévolat. Utiliser le plan médias pour faire la promotion de l'événement auprès de la population. Réaliser le 2 ^e salon.	500 visiteurs participeront au salon du bénévolat implanté à Rivière-du-Loup.	Formation d'un comité organisateur et de travail. Évaluer l'intérêt des organismes bénévoles locaux à la participation au salon du bénévolat. Établir une collaboration avec le milieu scolaire afin de faire participer les jeunes à ce salon. Inventorier les besoins en bénévolat dans les organismes locaux. Mobiliser les organismes bénévoles locaux à participer au salon du bénévolat. Offrir gratuitement la formation Cap sur les jeunes bénévoles aux organismes qui le désirent.	1 représentant de la Ville. 1 représentant du CAB. 1 enseignant du cégep. Quelques citoyens engagés.

					<p>Développer un plan médias pour faire la promotion de l'événement auprès de la population générale.</p> <p>Réaliser le premier salon dans une école secondaire.</p>
<p>Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup. Implanter à la Ville des outils Web 2.0 pour consulter et échanger avec les citoyens.</p>					

Connexions avec les autres objectifs stratégiques

Les connexions suivantes ont été identifiées afin d'assurer que les chevauchements avec les autres thématiques sont bien pris en compte :

Autres comités d'actions ciblées	Thématique de collaboration anticipée	Nom du chef du CAC à contacter
Économie locale vigoureuse	<u>Employabilité</u> : Emploi de qualité – bien rémunéré Plan Nord : Pénurie d'emplois spécialisés (vision du comité).	Claude Roy
Milieu de vie exemplaire	<u>Transport</u> : Développer des circuits prioritaires pour le transport collectif. <u>Alimentation</u> : Encourager les jardins personnels. Penser jardin communautaire dans les développements résidentiels.	Denis Lagacé
Qualité de vie exceptionnelle	<u>Habitation</u> : Lors du développement résidentiel, penser à effectuer un déboisement minimum = paysage et qualité du milieu +++. Continuer à faire des activités rassembleuses au centre-ville.	Hugues Marquis

Environnement sain

La protection de l'environnement est essentielle à plusieurs niveaux : elle est la base des 3 premiers principes de durabilité de l'approche «The Natural Step» (voir Annexe 1 : Principes de durabilité Natural Step). Elle est déterminante pour la pérennité des écosystèmes tels que nous les connaissons. Cette thématique a été retenue suite aux nombreuses consultations publiques et au travail de différents comités.



Description du succès

En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté où la qualité, la quantité et la proximité des espaces naturels et des espaces verts sont en constante amélioration et où les ressources sont utilisées de façon judicieuse (énergie, air, eau et sol) afin d'en assurer la pérennité.

En 2050, nous savons que nous avons atteint cet objectif lorsque :

- Nous protégeons et favorisons la conservation des espaces naturels, l'amélioration des espaces verts et la préservation de la biodiversité;
- Nous sommes indépendants des combustibles fossiles;
- Nous intégrons le principe des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) dans nos habitudes de consommation (achats, énergie, eau, etc.);
- Nous avons su conserver la qualité de nos paysages attractifs;
- Nos citoyens sont conscientisés sur l'impact de leur choix des ressources qu'ils utilisent et adoptent des comportements en harmonie avec leur environnement;
- Notre eau, notre sol et notre air sont d'excellente qualité;
- Notre territoire est aménagé à une échelle qui favorise les déplacements par des moyens alternatifs (vélo, marche, transport collectif);
- Il est possible de faire l'ensemble de ses achats avec des produits locaux à un prix équivalent aux produits importés.

Description de la situation actuelle

Principaux atouts

Parmi les nombreux atouts identifiés lors des différentes consultations, le comité d'actions ciblées a priorisé les atouts ayant un lien étroit avec la thématique « Environnement sain ».

Les principaux atouts sont :

- Les politiques et règlements existants (eau, matières résiduelles, plan d'urbanisme, programme de crédit de taxes pour initiatives industrielles vertes);
- La qualité et proximité des espaces naturels et des parcs;
- L'accessibilité à la rivière et au fleuve;
- La présence d'un marché public;
- La proactivité dans les projets d'énergies vertes;
- La beauté des paysages;
- La présence d'intervenants spécialisés;
- Le dynamisme de la Ville, des entreprises et de la communauté.



Principaux défis de durabilité

Les principaux défis ci-dessous ont été identifiés grâce à l'analyse des impacts de durabilité en utilisant les 4 principes de durabilité Natural Step :

1. Nous sommes fortement dépendants des combustibles fossiles;
2. Nous sommes fortement dépendants de produits de consommation à usage unique;
3. Nous sommes fortement dépendants d'une bonne qualité de l'eau, de l'air et du sol;
4. Nous sommes fortement dépendants d'un aménagement du territoire conçu en fonction de la voiture, du confort individuel et de l'étendue du territoire (disponibilité);
5. Nous sommes fortement dépendants de la perception de l'abondance des ressources.

Principales parties prenantes

Le comité d'actions ciblées a priorisé, parmi les parties prenantes identifiées lors des consultations, celles ayant un lien étroit avec la thématique « Environnement sain ». Celles-ci auront une influence certaine dans la réussite et l'atteinte des objectifs à court et moyen terme. Les individus ou organisations qui suivent ont été identifiés comme ayant potentiellement beaucoup à gagner en se joignant à la démarche de planification stratégique:

- Les citoyens;
- Les élus du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Loup;
- Les employés du Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Rivière-du-Loup;
- Le conseil régional de l'environnement et l'organisme Co-éco;
- L'Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), la ZIP, la Table Jeun'Avis et le ROMM;
- L'UPA, l'Union Paysanne et Pousse-Vert;
- Les comités verts du CSSS et du Cégep;
- Les écoles vertes Brundtland;
- La Société VIA, la SÉMER et le Réseau d'expertise et de développement en biométhanisation.

Indicateurs clés de performance

Que devons-nous mesurer afin d'évaluer nos progrès vers notre objectif?

Indicateur	Raisonnement	Comment collecterons-nous les données?
Tonnage matières résiduelles : tm tm enfouies tm détournées	Le total de ces indicateurs nous donne l'évolution de la consommation et des habitudes de gestion des matières résiduelles.	LET. Centre de tri. Écocentre. Usine de biométhanisation.
Analyse et paramètres de qualité de l'eau : L'Indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP). Coliformes fécaux. Matières en suspension. DBO ₅ .	Connaître la qualité de notre eau.	Banque de données de l'usine de purification. Banque de données du programme Réseau-Rivières du MDDEP. Analyse d'échantillons d'eau de la rivière et des rejets des eaux usées municipales (suivis réalisés par la Ville, le MRNF et OBAKIR).
Consommation d'eau Nombre de litres / personne / jour	Connaître la consommation d'eau par personne et l'efficacité des mesures d'économie d'eau potable.	Banque de données de l'usine de purification, relevés des compteurs d'eau, taux de fuite.
Émission CO ₂ t ÉqCO ₂	Connaître notre production d'équivalent CO ₂ et l'efficacité des mesures prises dans notre plan de réduction des GES.	Quantification et inventaire CO ₂ . Suivi du plan de réduction des émissions.
Milieus naturels protégés – hectares.	Connaître la superficie du milieu naturel sur le territoire de la ville. Objectif de protection : 12 % du territoire (l'Union internationale de la conservation de la nature a défini ce qu'est un territoire protégé).	Par l'entremise des données et de l'inventaire réalisé par la Ville.
Espaces verts – hectares.	Connaître la superficie des espaces verts sur le territoire de la Ville.	Par l'entremise des données géomatiques de la Ville.
Énergie. Pourcentage de l'énergie renouvelable consommée.	Remplacement des combustibles fossiles par des énergies renouvelables.	Inventaires GES. Projet éolien. Hydro-Québec et mini-centrales. SÉMER. Réseaux de chaleur.

Stratégies de transition à cinq ans

Compte tenu de la situation actuelle, les stratégies de transition suivantes ont été identifiées afin de se rapprocher de la vision à 2050 :

Mettre en place un plan d'efficacité énergétique. Dans 5 ans, il permettra des économies d'énergie et la réduction des émissions de GES attribuables à une meilleure utilisation de l'énergie disponible. On obtiendra donc une amélioration de la performance environnementale, des gains financiers et l'augmentation de l'attractivité du territoire pour des entreprises qui sont sensibles à leur impact environnemental et social.						
Indicateur : Consommation d'énergie globale dans les bâtiments publics.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
100 % des édifices publics.	Installation de pare-soleil sur les établissements publics.	L'ensemble des commerces de la ville.	Interdiction d'allumer les enseignes lumineuses des commerces fermés, et ce, entre minuit et 5 h.	100 % des résidences.	Élargir l'accessibilité au programme de diagnostic de l'efficacité énergétique.	Association coopérative d'économie familiale (ACEF). Créneau écoconstruction. Établissements publics. La population en général. Ville de Rivière-du-Loup.
Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup. Incorporer des citoyens au sein de la commission de l'Environnement et du Développement durable de la Ville afin de compenser l'absence d'organismes privés voués à la défense de l'environnement sur le territoire. Outre la mise à niveau de sa Politique de gestion de l'eau, du Plan de gestion des matières résiduelles, de l'inventaire des gaz à effet de serre et son plan d'action, la Ville s'engage aussi à prévoir dans ses processus décisionnels visant la réfection des infrastructures publiques, des filtres pour l'aide à la prise de décisions durables. Par ailleurs, sa Politique de gestion contractuelle sera modifiée pour intégrer davantage d'éléments favorisant les principes de durabilité. Mettre en valeur les bonnes pratiques de réduction et d'efficacité énergétique dans la communauté de Rivière-du-Loup. Instaurer un prix en réduction et en efficacité énergétique pour une entreprise de Rivière-du-Loup.						
Planter des projets de production d'énergies renouvelables (éolien, biomasse, hydroélectricité, biométhane). Dans 5 ans, la diversification des sources d'énergie permettra de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Ce type d'énergie sera aussi disponible sur le territoire et facilement accessible.						
Indicateur : émissions de gaz à effet de serre, Kilowatts produits de source éolienne, mètres cubes de biométhane produits.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
				1 usine et ses structures associées.	Mise en fonction d'une usine de biométhanisation et conversion de plusieurs véhicules de transport de longue distance de la Ville et des entreprises locales.	Hydro-Québec. Innergex. Gaz métro.

24,6 mégawatts (plein potentiel).	Poursuite des activités du parc éolien.	24,6 mégawatts (plein potentiel).	Mise en place du projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville (projet régional dans lequel la MRC de Rivière-du-Loup est partenaire à 50 %).			Projet d'autoroute bleue. MRC de Rivière-du-Loup. Autres MRC partenaires.
75 % des établissements publics et la totalité des nouveaux développements résidentiels ont converti leurs systèmes de chauffage (biomasse, géothermie, solaire, etc).	Le réseau de chauffage à la biomasse est composé de 3 réseaux (Cégep, aréna, établissement Taché, Pavillon de l'Avenir, CSSS, Centre jeunesse, écoles primaires et secondaires, églises, palais de justice). Élaborer une réglementation indiquant que tout nouveau développement doit contenir une unité commune de géothermie.	Conversion du chauffage de ces établissements à la géothermie.	Installer un système selon la technologie de la géothermie dans le nouveau quartier écologique projeté par la Ville.		Effectuer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chauffage à la biomasse.	Entreprises locales (Premier Tech, du Breton, Abattoir, etc.). CSSS. Commission scolaire. Églises.

Mettre en place des initiatives privilégiant le principe des 3 RV ¹ .						
Dans 5 ans, une saine gestion des matières résiduelles rapportera des gains tangibles en matière d'économie, d'environnement et de société. On réduira l'utilisation des ressources et de l'énergie, l'émission de GES, les nuisances liées à l'élimination des matières résiduelles, le transport, la pollution des sols, de l'air et de l'eau. On fera des économies sur l'achat de produits (nouvelles pratiques, révision des besoins, meilleurs choix de consommation, etc.).						
Indicateur : Pourcentage de matières enfouies, pourcentage de matières organiques valorisées, pourcentage de matières recyclables valorisées, plans et campagnes de sensibilisation, nombre de points de collecte.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
75 % des matières putrescibles.	Mise en valeur des matières putrescibles.	1 plan.	Mise en place d'un plan de sensibilisation pour inciter les citoyens à modifier leurs habitudes de consommation.	5 % de réduction de matières enfouies.	Fournir le service de cueillette des matières recyclables à toutes les entreprises et multi-logements.	Usine de biométhanisation. Ville de Rivière-du-Loup. Centre de tri. Écocentre. Co-éco.
80 % des matières recyclables.	Mise en valeur des matières recyclables.	1 campagne.	Sensibilisation à l'usage correct de la collecte à 3 voies.	20 % de matières organiques valorisées.	Fournir le service de collecte à 3 voies (poubelle, recyclage et compostage) aux résidences de la ville.	Citoyens. Entreprises locales.
100 % des matières dangereuses.	Ramasser et disposer correctement des matières dangereuses.	1 campagne. Doublé le nombre de lieux de dépôt pour les RDD, les matériaux secs et les résidus verts.	Effectuer une campagne de sensibilisation auprès des entreprises locales pour réduire le suremballage. Augmenter le nombre de points de collecte des matières dangereuses. Sensibilisation à l'achat local (marché public, circuits courts, etc.).	100 % des entretiens des gazons des établissements municipaux se font par l'herbicyclage.	Modification dans les habitudes d'entretien du gazon des établissements municipaux (herbicyclage).	

¹ Réduction à la source, réutilisation des matières, recyclage pour tous, collecte à 3 voies, valorisation, élimination adéquate des matières problématiques

Maintenir voire augmenter la proportion de superficies des terres protégées. Dans 5 ans, la protection des milieux naturels contribuera au maintien de la diversité des paysages, de la faune et de la flore (en particulier pour certaines espèces à statut précaire). Elle favorisera aussi le maintien de conditions climatiques favorables aux niveaux local et régional, présentant à la fois un atout pour la qualité de vie des citoyens et ajoutant de la valeur foncière dans certains secteurs qui ont su préserver des espaces naturels à proximité.						
Indicateur : Pourcentage de milieux naturels d'intérêt demeurant à l'état naturel.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
50 % des terres recensées.	Mettre en œuvre la protection des terres naturelles ciblées.	1 plan.	Établir un plan de protection des milieux naturels répertoriés.	1 inventaire.	Terminer l'inventaire des milieux naturels d'intérêt.	Ville. Organismes environnementaux.

Réduire le gaspillage et la consommation d'eau potable et améliorer la qualité de l'eau brute de la rivière du Loup. Dans 5 ans, la réduction du gaspillage et de la consommation de l'eau potable permettra de préserver cette ressource non renouvelable afin de garantir un approvisionnement adéquat aux utilisateurs actuels et futurs. Étant donné que l'une des principales sources d'approvisionnement de la ville se fait à même la rivière, en améliorant la qualité de l'eau brute, plusieurs usages en bénéficient : diminution des coûts de traitement, réduction de l'emploi de produits de désinfection pour traiter l'eau, les activités nautiques à contact primaire (baignade) et secondaire (pêche, canot) sont permis sans danger pour la santé, l'habitat du poisson (particulièrement l'éperlan arc-en-ciel) et d'autres espèces fauniques aquatiques est amélioré.						
Indicateur : Analyse de l'eau, consommation d'eau moyenne/habitant.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
1 programme.	Mise en œuvre d'un programme de récupération de l'eau de pluie dans les établissements publics et incitation aux entrepreneurs à l'utilisation de matériaux perméables sur les terrains de stationnement (ex : bacs de gravier).	1 nouveau bassin/an.	Poursuivre les travaux d'amélioration de la ville sur les égouts et augmenter le nombre de bassins de rétention avant le rejet des eaux de pluie dans la rivière.		Mise en place de la phase 2 du plan d'action issu de la politique de gestion de l'eau de la ville.	Ville. Citoyens. Entreprises. Usine de purification. OBAKIR.
40-50 %.	Réduire les épisodes de surverse des égouts municipaux dans la rivière.	1 récupérateur/ résidence (effet négligeable sur la consommation, mais c'est un élément d'éducation important pour réduire le gaspillage en changeant des comportements).	Rendre accessibles aux citoyens des installations pour recueillir l'eau de pluie. S'assurer du respect de la réglementation municipale des branchements (gouttières et drain de fondation).	1 règlement.	Mise en place d'un règlement visant l'interdiction d'arroser les pelouses, sauf en cas de plantation de gazon.	MRNF et MDDEP.
100 % des cours d'eau.	Protéger les ruisseaux et cours d'eau lors des nouveaux développements par le respect intégral des normes de protection du lit et des bandes riveraines.			3 ententes.	Poursuite des ententes industrielles sur la consommation d'eau.	

Économie locale vigoureuse

Une collectivité désirant s'assurer un niveau de vie de qualité a tout intérêt à avoir une économie vigoureuse et variée. Cependant, cette économie n'est pas nécessairement liée à l'exploitation abusive des facteurs de production (ressources naturelles, matérielles et immatérielles); elle peut utiliser ces ressources de façon responsable et durable.

Nous croyons que, comme citoyens, il est important de nous engager dans cette réflexion afin d'être des acteurs de premier plan pour l'avenir de notre ville.

Description du succès

En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté qui possède une économie locale vigoureuse basée sur le plein emploi, la diversité, l'innovation et la durabilité, qui offre une main-d'œuvre bien formée et qui produit et consomme de façon responsable (éducation, savoir, main-d'œuvre, emploi, production et consommation responsable).

En 2050, nous savons que nous avons atteint cet objectif lorsque :

- La communauté a développé et mis en œuvre un cadre de référence qui détermine les critères d'accessibilité des projets de développement économique dans le respect des quatre principes de durabilité;
- La communauté ne connaît pas la pauvreté. Ainsi, tout le monde possède un logement décent et mange à sa faim;
- Les secteurs industriels de notre communauté ne sont pas polluants;
- Les établissements d'enseignement sont en mesure d'offrir de la formation qui répond aux besoins de la population;
- Les entreprises de la région offrent des emplois diversifiés et de qualité;
- La communauté est reconnue comme un leader dans le développement durable;
- La communauté se démarque par son pôle de technologies vertes;
- La communauté possède une culture entrepreneuriale et favorise le développement de l'innovation technologique et sociale;
- La communauté assure son autonomie par la production respectant les quatre principes de durabilité et la distribution des produits de consommation en circuit court.



Description de la situation actuelle

Principaux atouts

Notre ville offre une qualité de vie particulièrement attractive en bénéficiant d'un large éventail d'infrastructures et de commerces bien développés et d'un positionnement géographique enviable. De plus, la collaboration et la coopération entre les gens et les entreprises sont palpables. Enfin, une attention particulière est présente dans le domaine du développement durable.

Les principaux atouts sont :

- Une qualité de vie particulièrement attractive;
- Des facteurs en place forts et diversifiés (transport, type de commerces et de services, taille : de petit à gros);
- Une présence grandissante d'étudiants immigrants à Rivière-du-Loup (potentiel de résidents travailleurs);
- Un parc hôtelier important;
- Un carrefour industriel et commercial : positionnement géographique avec infrastructures et services bien développés;
- Une diversité économique de nombreuses PME dans tous les secteurs et services;
- Une main-d'œuvre de qualité et bien qualifiée;
- Une collaboration, coopération et concertation des entreprises, des organismes et du milieu;
- Une complémentarité et diversité dans les secteurs industriels;
- Une sensibilisation au développement durable.

Principaux défis de durabilité

Les principaux défis ci-dessous ont été identifiés grâce à l'analyse des impacts de durabilité en utilisant les 4 principes de durabilité Natural Step :

1. Nous sommes fortement dépendants de carburants fossiles (transport, chauffage);
2. Nous sommes fortement dépendants d'eau douce et/ou traitée;
3. Nous sommes fortement dépendants de notre culture de consommation;
4. Nous sommes fortement dépendants de notre individualisme – dans ma cour;
5. Nous sommes fortement dépendants de notre esprit capitaliste – appât du gain.

Il est manifeste que l'adhésion aux principes de durabilité changera à jamais les habitudes de vie que nous avons prises au cours du dernier siècle. Les impacts de la postmodernité (individualisme, « consumérisme » et capitalisme) qui ont dessiné nos manières de vivre, représentent des défis de taille et devront être réévalués : cela entraînera sans équivoque de franches discussions concernant les droits fondamentaux (société et individu).

Principales parties prenantes

Mettre en place un projet d'envergure comme une planification basée sur des principes de durabilité ne peut se concrétiser que par l'implication d'individus. Ces personnes représentent des citoyens, des entreprises privées ainsi que des organisations publiques. C'est dans cette pluralité que nous arriverons à bâtir ce projet. Les individus ou organisations suivantes ont été identifiés comme ayant beaucoup à gagner en se joignant à la démarche de planification stratégique :

- Les citoyens;
- La Ville ainsi que les conseillers municipaux et les députés provinciaux et fédéraux;
- Les ministères (services gouvernementaux);
- Les organismes de développement économique (CLD, SADC de la MRC de Rivière-du-Loup, Chambre de commerce, Corporation industrielle, technologique et économique de Rivière-du-Loup, etc.);
- La MRC de Rivière-du-Loup;
- Le milieu de la santé (CSSS, CLSC, etc.);
- Le milieu de l'éducation (cégep, commission scolaire, collège privé, université);
- Les entrepreneurs et leurs entreprises.

Indicateurs clés de performance

Que devons-nous mesurer afin d'évaluer nos progrès vers notre objectif?

Indicateur	Raisonnement	Comment collecterons-nous les données?
Création d'une grille d'évaluation (voir CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour modèle existant) pour permettre de juger de la valeur et de la conformité de chacun des projets présentés à la Ville. Présentation et approbation d'une grille par les instances municipales. Énumération et proposition de différents programmes d'aide (gouvernementaux ou autres) et de sources de financement de ces projets par le comité aviseur.		Institut de la statistique du Québec (taux de chômage, revenus moyens des ménages). Statistique Canada.
Présence d'un cadre de référence. Utilisation du cadre. Nombre d'entreprises qui respectent le cadre de référence.		Certifications obtenues.
Pourcentage d'entreprises, par secteur industriel, qui ne polluent pas (vérifiable par le nombre d'entreprises, dans les registres de la municipalité, détenant la certification mise en place).		Mise en place d'un processus de certification.
Nombres d'écoles visitées du territoire. Avoir des statistiques. Conseillers d'orientation.		Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ministère de l'Emploi.
Statistiques d'accueil de nouvelles entreprises. Taux de satisfaction à l'égard des emplois. Statistiques du nombre de nouvelles entreprises, ville de Rivière-du-Loup. Grille d'évaluation du « Top 20 » nous indiquant à quel niveau les besoins des employés sont respectés.		Statistiques de la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et du Cégep de Rivière-du-Loup sur les programmes de formation et le taux de placement dans la région après diplomation. Statistiques de la MRC de Rivière-du-Loup pour vérifier l'offre industrielle et commerciale de la municipalité. Statistiques de la Ville de Rivière-du-Loup sur le nombre d'entreprises détenant « la certification ».
Nombre d'entreprises certifiées en développement durable. Palmarès de villes en développement durable.		Législation.
Répertoire de facteurs de réussite/échec touchant le développement d'une culture entrepreneuriale. Répertoire de facteurs et de secteurs menant à l'innovation technologique. Éléments de formation mis à jour selon les facteurs identifiés. Présence d'une grille d'analyse. Présence d'un programme d'accompagnement.		Statistique Canada. Institut de la statistique du Québec.
Présence de produits cultivés et fabriqués dans la région immédiate au marché public et dans l'offre des organisations en agro-alimentaire. Volume de vente en poids, des produits à l'intérieur du marché. Présence de produits cultivés et fabriqués dans la région immédiate dans les menus des restaurants. Présence d'au moins une organisation utilisant des technologies respectant les principes de durabilité dans le domaine de la serriculture d'ici 2017.		Achalandage des marchés publics de la région. Les entreprises du milieu devront participer par la divulgation du ratio de leurs produits de consommation courante qui proviennent du secteur local. La quantité d'aliments vendus et consommés localement sera la principale donnée à analyser.

Stratégies de transition à cinq ans

Compte tenu de la situation actuelle, les stratégies de transition suivantes ont été identifiées afin de se rapprocher de la vision à 2050. Les étapes de transition sont détaillées dans l'Annexe 4 : Étapes de transition pour les stratégies sur l'Économie locale vigoureuse.

Rendre disponibles des logements sociaux/mixtes au sein d'écoquartiers hébergeant des organismes communautaires favorisant l'intégration professionnelle.						
Dans 5 ans, la création de tels écoquartiers intégrant les principes de durabilité par le biais de technologies nouvelles permettra d'offrir un toit à une population plus défavorisée sans toutefois les «ghettoïser» par le caractère mixte du secteur. La proximité d'organismes de développement et d'intégration professionnelle jumelée à la cohabitation de ménages mieux nantis pourra permettre de briser les cercles de pauvreté tout en favorisant l'intégration en emploi.						
Indicateur : taux de chômage, revenu moyen des ménages, grille d'évaluation pour permettre de juger de la valeur et de la conformité de chacun des projets présentés à la Ville.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Réduction de 30 % du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.	Garantir une migration des habitants de l'écoquartier initial vers les autres districts de la ville ou vers de nouveaux modèles d'écoquartiers développés à partir du modèle initial.	Réduction de 20 % du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.	Assurer la vocation de mixité et d'insertion professionnelle de résidents de l'écoquartier par le biais d'actions concertées.	Réduction de 10 % du nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.	Créer un comité. Supporter la mise en place d'un projet de logements respectant les 4 principes de durabilité, par exemple des bâtiments ayant des sources d'énergie renouvelable (solaire/géothermie/biomasse).	Conseiller municipal identifié par le conseil. Représentants du Programme Accord (écoconstruction). Représentants en économie sociale. Représentants en finances.

Assurer l'intégration des principes de durabilité auprès des entreprises/organisations existantes ainsi que comme facteur de premier plan dans l'aval donné aux différents nouveaux projets de développement économique au même titre que le rôle foncier, le nombre d'emplois créés, l'investissement total, etc.						
Dans 5 ans, tout nouveau projet d'envergure de développement économique (infrastructure, immobilier, industriel, commercial, etc.) devra se réaliser en conformité avec les quatre principes de durabilité. Pour ce faire, les autorités municipales se doteront d'un cadre de référence afin que tout un chacun ait une vision partagée des principes de durabilité. De plus, chaque entreprise/organisation existante pourra se conformer à ce cadre de référence et obtenir une certification de conformité aux principes de durabilité. Elles pourront bénéficier d'un support technique permettant l'obtention de cette certification.						
Indicateur : Poids carbone colligé du milieu/activité économique locale par secteur, certification.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
100 % des projets présentés respectent les critères du cadre de référence. Les entreprises du milieu ont réduit de 30 % le poids carbone inhérent à leurs opérations et 40 % sont certifiées.	Mettre en valeur les résultats du milieu économique loupérien en matière d'adhésion aux principes de durabilité et de réduction de pollution.	50 % des projets présentés respectent les critères du cadre de référence. Les entreprises du milieu ont réduit de 15 % le poids carbone inhérent à leurs opérations et 25 % sont certifiées.	Intégrer les paramètres du cadre de référence dans les différentes opérations des organisations de développement économique. Engager les entreprises et organisations existantes à adopter le cadre de référence par une offre technique permettant la conformité et la certification en découlant.	10 % des projets présentés respectent les critères du cadre de référence. Les entreprises du milieu ont réduit de 10 % le poids carbone inhérent à leurs opérations et 15 % sont certifiées.	Présenter et appuyer l'adoption du cadre de référence par les instances municipales et économiques.	Spécialiste du développement durable mandaté par la Ville. Représentants des citoyens. Représentants du secteur industriel. Représentants du secteur commercial.

Relever le défi de la disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée dans un contexte de raréfaction des travailleurs sur l'ensemble du territoire québécois (pour les établissements d'enseignement). Dans 5 ans, Rivière-du-Loup mettra en avant des solutions innovantes afin de se démarquer des autres villes similaires du territoire et de la province et fera en sorte que les secteurs commerciaux et industriels soient en étroite relation pour assurer l'adéquation éducation-emploi.						
Indicateurs : Nombre d'écoles visitées du territoire, accroissement des taux de diplomation (DES, DEP et post-secondaire), du taux de placement, réduction du taux de décrochage, du taux de vacances (emplois disponibles), statistiques de persistance en formation.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Augmenter le taux de diplomation afin de répondre aux besoins du milieu.	Présenter, aux jeunes de niveau secondaire, des futurs besoins en main-d'œuvre et le niveau de diplomation se rattachant à ces besoins.	Augmenter le taux de diplomation afin de répondre aux besoins du milieu.	Faire un inventaire des besoins en main-d'œuvre dans les différentes entreprises de la région et diffusion de l'information auprès des établissements d'enseignement. Adéquation des mesures de soutien à l'employabilité et à la formation aux réalités régionales.	Augmenter le taux de diplomation afin de répondre aux besoins du milieu.	Développer une vision locale de mesures innovantes d'adéquation éducation-emploi intégrant les principes de durabilité et adressant les problématiques de disponibilité de main-d'œuvre, de persévérance scolaire et de développement de compétences spécialisées par une collaboration étroite «entreprises-établissements d'enseignement».	Spécialistes des principes de durabilité. Membres du conseil identifiés par la Ville. Instances œuvrant auprès des entrepreneurs. Membres du conseil. Députés. Conseillers en orientation. Directions d'écoles.

Assurer la diversité des emplois par un appui à l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat durable dans des conditions de travail respectant les neuf besoins fondamentaux. Dans 5 ans, l'entrepreneurship « durable » sera favorisé afin de s'assurer que l'activité économique de Rivière-du-Loup génère des emplois à valeur ajoutée. L'intrapreneuriat sera encouragé afin de garantir une réduction de l'« outsourcing » de sous-traitance vers des marchés externes ailleurs en province ou dans le monde, activités qui génèrent des émissions de GES. Ces nouveaux emplois intégreront un élément de savoir et de recherche et développement (R&D) afin d'assurer une particularisation à l'égard des emplois délocalisables.						
Indicateurs : Résultats d'une campagne de sensibilisation suivant l'adoption du plan de développement « Natural Step », statistiques d'accueil et de développement de nouvelles entreprises et de nouveaux produits mis en marché, statistiques de la valeur des activités économiques exportées à l'extérieur de la Ville de Rivière-du-Loup, nombre d'entreprises ayant intégré aux conventions de travail des éléments supportant les neuf besoins fondamentaux de l'individu ² .						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
10 % des employeurs détiennent la reconnaissance d'employeur de choix.	Offrir aux employés les moyens de subvenir aux 9 besoins fondamentaux intégrés dans les conventions de travail en contrepartie d'une reconnaissance de l'employeur.	Une augmentation de 5 % des nouveaux produits. Une réduction de 5 % de la sous-traitance délocalisée.	Appuyer les initiatives de R&D au sein des entreprises afin de permettre le développement de nouveaux marchés et de nouveaux emplois y étant reliés. Répertorier les opportunités d'affaires «durables» pouvant être mises de l'avant par entrepreneuriat ou par intrapreneuriat. Mise en place d'une certification employeur de choix reposant sur les 9 besoins fondamentaux de l'individu.	Une appropriation de l'ordre de 25 % des principes de développement durable en lien avec la sous-traitance et la qualité des relations de travail.	Promouvoir les activités de R&D, l'intrapreneuriat et l'entrepreneuriat ainsi que les 9 besoins fondamentaux comme vecteurs de support au développement durable. Offrir des formations qualifiantes en support avec l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat.	Spécialistes des principes de durabilité. Membres du conseil identifiés par la Ville. Instances œuvrant auprès des entrepreneurs. Membres du conseil. Conseillers en orientation. Directions d'écoles.

² Il s'agit ici des neuf besoins humains fondamentaux proposés par la recherche de l'économiste chilien Manfred Max-Neef : subsistance, participation, protection, oisiveté, affection, compréhension, création, identité, liberté.

Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup.

Soutenir le déploiement de chaires universitaires et de Centres collégiaux de transfert des technologies à l'intérieur des institutions existantes.

Doter Rivière-du-Loup d'un statut de leader en développement durable.

Dans 5 ans, le secteur du développement de carburants alternatifs sera consolidé, les initiatives d'innovation en accord avec les principes du développement durable seront intégrées et les entreprises œuvrant dans le domaine des « Green Tech » et les « Clean Tech » seront accueillies.

Indicateurs : Répertoire de facteurs de réussite/échec touchant le développement d'une culture entrepreneuriale, répertoire de facteurs et de secteurs menant à l'innovation technologique, éléments de formation mis à jour selon les facteurs identifiés, grille d'analyse.

2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Réduction de 20 % du matériel de transport et de chauffage alimenté par des carburants fossiles.	Augmenter les initiatives tant citoyennes que corporatives afin de réduire la dépendance de l'utilisation de carburant fossile (pétrole, gaz et charbon). Assurer une opération optimale de la cellule de production de biocarburant de Rivière-du-Loup et de ses composantes en production de carburants alternatifs (biométhane, biodiesel, biomasse, produits dérivés : cellulose, bioplastique).	Réduction de 10 % du volume de déchets non-récupérables produits par l'industrie locale au lieu d'enfouissement technique.	Minimiser des effets externes négatifs (sous-produits : détritrus, résidus, énergie excédentaire, etc.) par l'implantation d'un processus de synergie entre les entreprises du territoire et maximiser la rentabilité des entreprises locales par cette initiative. Développement d'un « branding » industriel de développement durable en lien avec le secteur de niche des biocarburants.	Implantation et rayonnement d'un « Living Lab » en développement durable. Une hausse de 10 % de mise en marché de nouveaux produits et services respectant les critères de développement durable. Une intégration de pratiques réduisant le poids carbone relatif aux opérations des entreprises du territoire. Opération de l'usine de biométhanisation : 3 % des transporteurs locaux ont converti du matériel roulant au GNL/BML. Entreprises Clean Tech/Green Tech : 2 nouvelles entreprises ont déposé des plans d'affaires pour une implantation locale.	Supporter la mise en place et les opérations d'un « Living Lab » en innovation ouverte durable en partenariat avec le milieu (individus, organisations, entreprises, maisons d'enseignement, etc.). Intégration d'innovation ouverte durable au sein des entreprises du territoire sous forme de procédés, modes de production et produits mis en marché. Appuyer les opportunités d'affaires en lien avec le développement de la cellule de production de biocarburant (promotion tant nationale qu'internationale, développement de réseau, initiatives de R&D). Développement d'une grappe industrielle autour de la filière (ReDB). Favoriser, dans les 5 prochaines années, l'implantation d'au moins 2 entreprises majeures dans le secteur du développement durable (« Green Tech », « Clean Tech »).	Cégep de Rivière-du-Loup, SEMER, ReDB, Co-éco. Les organismes de développement économique. Les entreprises et organisations du milieu. Le Living Lab en innovation durable.

Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup.

Concentrer nos actions dans les énergies et technologies propres afin de soutenir les entreprises et notre développement collectif.

<p align="center">Promouvoir le marché public du Carré Dubé et créer des collaborations avec les autres marchés publics de la région.</p> <p align="center">Dans 5 ans, nous ferons la promotion de l'achat local par la création de projets rassembleurs et en facilitant l'accessibilité à la ressource alimentaire (en diminuant du même coup le coût d'achat pour la population et les entreprises).</p>						
<p align="center">Indicateur : Quantité de produits cultivés et fabriqués dans la région immédiate au marché public dans l'offre des organisations en agro-alimentaire et dans les menus des restaurants, volume de vente en poids, des produits à l'intérieur du marché, nombre d'organisations utilisant des technologies respectant les principes de durabilité dans le domaine de la serriculture d'ici 2017.</p>						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
<p>Avoir une offre de produits locaux significative qui étaient traditionnellement importés.</p> <p>Présence d'au moins 1 fruit ou 1 légume produit à partir des technologies serricoles respectant les principes de durabilité d'ici 2015.</p> <p>Présence d'au moins 5 fruits ou 5 légumes produits à partir des technologies serricoles respectant les principes de durabilité d'ici 2017.</p>	<p>Favoriser la diversité de production alimentaire locale par l'implantation de technologies permettant de recréer des conditions australes de chaleur et de luminosité (récupération de chaleur-papetière, éclairage au DEL, etc.).</p>	<p>Avoir une certification régionale au sein de menus des restaurants locaux.</p> <p>20 % de contenu local à l'intérieur des menus des établissements.</p> <p>30 % des produits en vente libre ont un étiquetage indiquant la provenance du produit en km.</p>	<p>Appuyer une initiative d'engagement des établissements de restauration à intégrer 20 % de contenu local à l'intérieur de leur menu.</p>	<p>Avoir un marché public dont l'achalandage est élevé et avoir des entreprises (épiceries, restaurants et cafétérias) qui offrent significativement des produits locaux.</p>	<p>Créer un marché de proximité ouvert à l'année et/ou assurer la distribution de productions locales au sein des entreprises existantes (épiceries, restaurants, cafétérias).</p>	<p>Responsable de la Ville qui s'occuperait du respect de la certification régionale et de la gestion du marché public.</p> <p>Épiciers, restaurateurs et producteurs.</p> <p>Les différents épiciers, restaurateurs et dirigeants des cafétérias de la ville.</p> <p>Les entreprises existantes dans le domaine de la culture sous serre et dans le domaine de l'équipement technologique (nécessaire à ce secteur d'activité).</p>

Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup.

Forte de son implication dans le développement économique, la Ville entend jouer son rôle de leader afin de rassembler les différents partenaires et institutions voués au développement économique afin de bâtir un nouveau cadre permettant une meilleure cohésion et une meilleure collaboration des actions de tous.

S'assurer de l'intégration du plan de transition du consultant en matière de développement économique à l'intérieur de la présente planification stratégique.

Milieu de vie exemplaire

Le milieu de vie est une composante importante venant influencer la qualité de vie. Les questions de santé, de vie active, d'aménagement, de déplacement, de préservation et de mise en valeur du paysage urbain sont tous des éléments qui contribuent à la définition de ce milieu de vie exemplaire que nous souhaitons mettre en place pour aujourd'hui et pour demain. Rivière-du-Loup est déjà un lieu reconnu à titre de milieu de vie exceptionnel. Nous souhaitons poursuivre dans cette lancée afin d'être un modèle inspirant pour d'autres communautés. Si notre milieu de vie devient « exemplaire », il est clair que nous aurons atteint nos objectifs.



Description du succès

En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté ayant un aménagement durable où l'on se déplace de façon active, pratique et efficace, où les types d'habitations et les fonctions urbaines répondent aux différents besoins et où le patrimoine est préservé et mis en valeur (aménagement urbain, mobilité, habitation, patrimoine, transport durable, protection des paysages).

En 2050, nous savons que nous avons atteint cet objectif lorsque :

- La planification des aménagements ne se fait plus en fonction des automobiles;
- Le développement résidentiel et le « redéveloppement urbain » sont planifiés en fonction des besoins humains fondamentaux;
- Les paysages sont préservés et mis en valeur;
- La communauté possède des centres communautaires intergénérationnels;
- Le transport actif et collectif (assurant entre autres des liens avec les réseaux cyclables urbains et interrégionaux) est le moteur de toute forme d'aménagement et de développement;
- Les aménagements présentent des passages piétonniers aux endroits stratégiques;
- La fluidité de la circulation a été conservée;
- Nous ne permettons que des constructions de qualité inspirées des principes de durabilité de The Natural Step (TNS);
- Les réseaux (communautaires, de la santé ou publics) ont harmonisé et coordonné leurs interventions.

Description de la situation actuelle

Les atouts de Rivière-du-Loup laissent une impression forte d'un milieu structuré et d'une nature de qualité, autant pour ses résidants que pour ses visiteurs. Que ce soit par ses paysages remarquables (couchers de soleil, chute, fleuve), que son patrimoine bâti et son axe commercial convivial, notre communauté compte déjà plusieurs éléments qui viennent contribuer à l'épanouissement d'un milieu de vie exemplaire.

Les principaux atouts sont :

- La sensibilité et le leadership de certains acteurs en place dans la région de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques (KRTB) en matière d'environnement;
- La qualité du patrimoine urbain, de la diversification architecturale et présence de la politique patrimoniale;
- L'environnement naturel exceptionnel;
- La diversité et le regroupement au niveau des services professionnels, commerciaux, scolaires, de santé, culturels, de loisirs et de vie active;
- La présence de transports collectifs;
- La présence de plusieurs parcs, dont certains naturels;
- La présence d'un réseau de transport actif en développement et de corridors scolaires;
- La diversification dans l'habitation et le développement de l'accessibilité en fonction de la capacité financière;
- La volonté des citoyens à conserver, rénover et entretenir leurs habitations;
- La proximité de certains services dans les quartiers;
- La présence du Service de l'environnement et du développement durable qui permet une ouverture et un support vis-à-vis les initiatives.



Principaux défis de durabilité

Voici les cinq principaux défis identifiés grâce à l'analyse des impacts de durabilité en utilisant les quatre principes de durabilité de TNS :

1. Nous sommes fortement dépendants du transport individuel (en raison de la faible densité de la population, de la dénivellation, du transport en commun et actif peu développé);
2. Nous sommes fortement dépendants des investissements initiaux dans le choix des matériaux pour la construction ou la rénovation (on oublie les avantages à long terme, la durabilité des matériaux, etc.);

3. Nous sommes fortement dépendants de l'utilisation irresponsable de l'eau et des milieux humides, cours d'eau et bassins versants (l'eau de qualité fait partie intégrante d'un milieu de vie exemplaire);
4. Nous sommes fortement dépendants à vouloir combler nos besoins individuels stimulés par un mode de vie non durable;
5. Nous sommes fortement dépendants de nos divisions territoriales (pas de pouvoir en dehors de la ville).

La protection des paysages et du patrimoine bâti est déjà bien encadrée et soutenue, cependant les éléments reliés aux cadres bâtis et aux aménagements contemporains sont peu développés dans une perspective durable.

Principales parties prenantes

Les citoyens et la communauté doivent être au centre de notre démarche de façon à obtenir la plus grande adhésion possible à nos actions, dépassant le strict cadre de l'organisation municipale. Les personnes et les organisations suivantes ont été identifiées comme ayant potentiellement beaucoup à gagner en se joignant à la démarche de planification stratégique :

- Les citoyens;
- Les décideurs publics;
- Les intervenants en agriculture;
- Transport Vas-Y;
- Les organismes de développement (CLD, SADC, MRC, Chambre de commerce, C.I.T.É., OTC, Comité du Parc maritime, ROMM, etc.);
- Co-éco et le Conseil régional en environnement;
- Le milieu de la santé (CSSS, CLSC, Maison de soins palliatifs, cliniques et cabinets médicaux);
- Le milieu de l'éducation (commission scolaire, collège privé, cégep, université);
- Les milieux d'affaires et les entrepreneurs;
- Les organismes communautaires (comités de vie de quartier, Fédération des personnes handicapées, Fédération de l'Âge d'Or, Maison de la Famille, Vélo Québec, COSMOSS, Centre communautaire du Vieux-Manège, etc.);
- Les grands propriétaires fonciers;
- Le milieu financier (banques, caisses, compagnies d'assurances, courtiers, etc.);
- Les industries.



Indicateurs clés de performance

Que devons-nous mesurer afin d'évaluer nos progrès vers notre objectif?

Indicateur	Raisonnement	Comment collecterons-nous les données?
Nombre de rencontres conjointes entre les différents intervenants.	Permettre d'assurer la cohésion et la concertation pour atteindre les objectifs.	Chaque organisme mentionne le nombre de rencontres de concertation qu'il a tenues avec les autres intervenants. Transmission des données à un gestionnaire chargé du suivi.
Nombre d'habitants au kilomètre carré.	Permettre de vérifier le développement de la densification.	Décret de population, données de recensement versus superficie de la municipalité.
A- Nombre d'unités d'habitations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation B- Nombre d'unités d'habitations en dehors du périmètre d'urbanisation.	Si A progresse plus rapidement que B, on diminue la pression sur l'étalement urbain et la destruction des milieux naturels.	Statistiques municipales et de la MRC, recensement de Statistique Canada.
% de la population utilisatrice de Transport Vas-Y.	Démontrer la maximisation du transport collectif.	Données de fréquentation auprès de Transport Vas-Y.
% de bâtiments possédant une caractéristique durable versus le nombre total de bâtiments.	Valider et stimuler l'adhésion des propriétaires et constructeurs au développement durable.	Formulaire à modifier au Service de l'urbanisme et du développement.
Proportion de bâtiments patrimoniaux restaurés sur le nombre de bâtiments patrimoniaux total.	Mesurer l'intérêt à la restauration patrimoniale.	Données compilées au Service de l'urbanisme et du développement.
Nombre de kilomètres de voies de transport actif versus le nombre total de kilomètres routiers.	Stimuler la croissance du réseau de transport actif.	Données compilées par le Service de l'ingénierie et le Service des travaux publics.
Consommation moyenne d'eau par logement versus la consommation moyenne d'eau par logement au Québec.	Maintenir la faible consommation d'eau.	Données compilées par le Service de l'environnement et du développement durable et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente d'un logement social versus le taux d'occupation des logements.	Offrir des logements décentes en fonction des besoins et des capacités de payer.	Données compilées par la SCHL, les OMH et les OBNL.

Stratégies de transition à cinq ans

Compte tenu de la situation actuelle, les stratégies de transition suivantes ont été identifiées afin de se rapprocher de la vision à 2050 :

<p align="center">Passer d'une ère de « construction traditionnelle » à une ère de « construction durable ».</p> <p align="center">Dans 5 ans, nous aurons fait en sorte que le caractère essentiel des économies d'énergie et de l'utilisation des matériaux locaux et/ou durables soit intégré dans la construction.</p>						
<p align="center">Indicateur : Pourcentage de bâtiments possédant une caractéristique durable versus le nombre total de bâtiments.</p>						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Toutes les constructions neuves sont réalisées avec des matériaux et selon des techniques durables disponibles sur le marché.	Poursuivre l'information et la sensibilisation. Assurer le support auprès des constructeurs.	Toutes les constructions neuves sont réalisées avec des équipements ou accessoires possédant une caractéristique durable ainsi qu'un minimum de 5 matériaux et selon des techniques durables disponibles sur le marché.	Mettre à jour la liste des équipements, accessoires, matériaux et techniques durables disponibles sur le marché. Poursuivre l'information et la sensibilisation. Assurer le support auprès des constructeurs. La Ville met en place un concours d'écoconstruction comportant un volet « conception » et un volet « construction ».	Toutes les constructions neuves sont réalisées avec des équipements ou accessoires possédant une caractéristique durable.	Déterminer la liste des équipements ou accessoires possédant une caractéristique durable sur le marché. Mettre en œuvre l'éducation et la sensibilisation du public à ces nouvelles mesures. Mettre en place des incitatifs pour ceux qui réalisent un projet conforme à la cible de 2017 dès maintenant. Informers les fournisseurs et les institutions de formation professionnelle des nouvelles mesures à venir. Exercer une veille stratégique pour éviter la surenchère des coûts des matériaux de construction. Réaliser un projet de vitrine de construction viable sur le site du domaine Kogan et sur certains secteurs du domaine privé.	10 000 \$. Consultants (Vivre en ville, Éco-bâtiment, etc.). Service de l'urbanisme et du développement. Créneau Écoconstruction du Bas-Saint-Laurent.

<p align="center">Favoriser et valoriser le transport actif.</p> <p align="center">Dans 5 ans, nous aurons créé de saines habitudes de vie et diminué la dépendance au pétrole.</p>						
<p align="center">Indicateurs : pourcentage de la population utilisatrice de Transport Vas-Y, nombre de km de voies de transport actif versus le nombre total de km routiers, pourcentage de traverses réalisées.</p>						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Doubler le % d'utilisation.	Implantation d'un circuit en boucle.	50 % d'augmentation.	Stimuler le maillage entre les entreprises et Transport Vas-Y afin de favoriser le transport en commun. Revoir les paramètres d'utilisation du service pour en simplifier l'utilisation.	25 % d'augmentation.	Offrir un taux préférentiel aux étudiants et aux personnes âgées. Tenir une activité « autobus ouvert » une fois par mois.	50 000 \$. Transport Vas-Y.

Pourcentage de km de voies de transport actif versus le nombre total de km routiers.	Analyse des éléments à développer et construction des aménagements requis. Il n'est plus nécessaire de tenir une journée sans voitures.	Le réseau cyclable est accessible sur l'ensemble du territoire.	Aménagement des pistes cyclables et des équipements requis. Rendre le transport à vélo agréable malgré les dénivelés. Installer des rampes à vélo au niveau des escaliers publics. Tenir une journée sans voitures par mois.	Implantation d'un système de vélo libre-service.	Réparation des vélos, installation et préparation des équipements requis (OTC et à la Pointe). Tenir une journée sans voitures au printemps et à l'automne.	250 000 \$. Les services de la Ville et la Commission des transports et des déplacements.
40	Aménagement de traverses piétonnières sécurisées.	20	Aménagement de traverses piétonnières sécurisées.	10	Aménagement de traverses piétonnières sécurisées.	600 000 \$. Service des travaux publics.

Profiter des différentes opportunités offertes par la réaffectation des bâtiments (religieux ou autres) pour développer des centres communautaires intergénérationnels.

Dans 5 ans, nous aurons réduit notre contribution à l'infraction des principes de durabilité et des économies sont réalisées par l'utilisation des éléments existants en termes de ressources. De plus, ces principes essentiels permettront de préserver le patrimoine bâti et ainsi, contribueront au maintien d'un milieu de vie exemplaire.

Indicateur : État d'avancement du premier centre intergénérationnel.

2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Avoir un premier centre communautaire intergénérationnel. Avoir à notre disposition tous les éléments nécessaires à l'établissement d'un plan d'action pour les 5 prochaines années.	Arrimer et coordonner les activités requises à la mise en place d'un premier centre communautaire. Cueillettes de l'information auprès des propriétaires et promoteurs.	Déterminer l'utilisation potentielle des bâtiments identifiés à la cible de 2013 et déterminer l'usage au niveau des bâtiments religieux.	Mise en place d'une table de concertation reliant les propriétaires d'immeubles et les utilisateurs potentiels pour l'établissement d'un plan d'action.	Avoir l'inventaire complet des bâtiments susceptibles de perdre leur vocation actuelle.	Établir un processus pour diffuser la planification de l'utilisation des équipements par les différents organismes. Diffuser les résultats des études existantes relatives à la réhabilitation des 3 églises paroissiales. Stimuler le maintien de l'intégrité structurale des 3 églises paroissiales.	1 000 000 \$. Service de l'urbanisme et du développement. Service loisirs, culture et communautaire et le milieu associatif et communautaire. Consultants spécialisés et architectes.

Réaliser la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme en tenant compte de nos objectifs de durabilité selon l'approche The Natural Step.

Dans 5 ans, nous aurons assuré la mise en place des stratégies de réalisation de nos objectifs de durabilité à l'intérieur de la planification de l'aménagement du territoire.

Indicateur : Degré d'avancement dans l'atteinte des cibles.

2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Révision des éléments techniques de la réglementation.	Assurer la cohésion entre les stratégies de transition de TNS et la réglementation. Accompagner les citoyens, les promoteurs et les entreprises dans la mise en place de la nouvelle réglementation.	Adoption du plan et des règlements d'urbanisme refondus.	Détermination des objectifs et moyens de mise en œuvre de planification locale. Établissement des vocations et fonctions urbaines. Tenue de consultations publiques.	Adaptation de la réglementation actuelle avec les priorités rattachées aux stratégies de transition.	Éduquer la population aux rôles et objectifs de l'aménagement du territoire et des règles urbanistiques. Faire l'inventaire des éléments incompatibles aux principes de durabilité à l'intérieur de la réglementation actuelle. Apporter les modifications réglementaires requises.	100 000 \$. Service de l'urbanisme et du développement. Consultant. Comité consultatif d'urbanisme.

Stimuler les organismes communautaires, publics et de la santé à travailler en réseau coordonné et responsable. Dans 5 ans, nous aurons impliqué les autres acteurs de la communauté agissant dans une perspective globale d'intervention à une échelle citoyenne.						
Indicateur : Nombre de rencontres conjointes entre les différents intervenants.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Le fonctionnement d'un réseau coordonné et responsable est implanté.	Diffusion des résultats du projet pilote. Adhésion du réseau aux principes de Villes et Villages en santé. Diffusion du réseau et de ses mécanismes. Mise en place d'une certification d'adhésion à un réseau coordonné et responsable.	Élaborer le mode de fonction d'un réseau coordonné et responsable.	Définir les rôles et responsabilités de chaque organisme en rapport à la perspective globale. Établir les mécanismes d'encadrement. Tenter un projet pilote autour d'une clientèle ciblée.	Regrouper les intervenants devant faire partie d'un réseau coordonné et responsable.	Identifier les intervenants. Établir un agenda de rencontres. Faire l'éducation et la sensibilisation aux principes de durabilité et d'intégralité de la personne. Assurer le suivi et la coordination.	10 000 \$. Centre de santé et services sociaux. Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé (COSMOSS).

Connexions avec les autres objectifs stratégiques

Les connexions suivantes ont été identifiées afin d'assurer que les chevauchements avec les autres thématiques sont bien pris en compte :

Autres comités d'actions ciblées	Thématique de collaboration anticipée	Nom du chef du CAC à contacter
Économie locale vigoureuse	<ul style="list-style-type: none"> Dans le projet du domaine Kogan, l'immeuble collectif devrait intégrer des matériaux locaux et des éléments d'économie d'énergie. Développer l'offre de produits (stratégie de transition 1). Établir des stratégies de redéveloppement du parc immobilier commercial et industriel (stratégie de transition 3). 	Claude Roy
Qualité de vie exceptionnelle	Coordonner les objectifs communs aux deux comités dans le cadre du transport (stratégie de transition 2).	Hugues Marquis
Communauté engagée	S'assurer que la réaffectation des bâtiments soit cohérente aux besoins communautaires et intergénérationnels identifiés (stratégie de transition 3).	Maxime Marchand
Économie locale vigoureuse Qualité de vie exceptionnelle Communauté engagée Environnement sain	L'ensemble des comités est appelé à contribuer par un apport, direct ou indirect, à la révision du plan et de la réglementation d'urbanisme (stratégie de transition 4).	Claude Roy Hugues Marquis Valérie Gauthier Éric Côté
Communauté engagée Qualité de vie exceptionnelle	Coordonner les objectifs communs aux comités touchés en regard des organismes communautaires, de la santé et publics (coordination, responsabilisation et perspective globale à une échelle citoyenne) (stratégie de transition 5).	Maxime Marchand Hugues Marquis

Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup.

Profiter de la refonte globale du mode de développement urbain, non seulement en remettant en question les politiques et pratiques existantes, mais également en sensibilisant et éduquant les différents partenaires de développement.

Qualité de vie exceptionnelle

De par sa situation géographique, Rivière-du-Loup, sise le long du Saint-Laurent, représente un carrefour naturel au niveau routier, commercial, industriel et de services sans oublier son potentiel d'attrait touristiques. La ville de Rivière-du-Loup est considérée comme une plaque tournante pour toute la région du KRTB (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques). De par la polyvalence de ses services, Rivière-du-Loup dessert plus de 90 000 personnes. Selon le recensement des écrits, les municipalités occupent un rôle stratégique dans la promotion des saines habitudes de vie, car leurs interventions occasionnent des impacts immédiats sur l'environnement et les modes de vie des citoyens.

Pour toutes ces raisons, Rivière-du-Loup représente donc un modèle pour l'ensemble des citoyens du KRTB et se veut une « locomotive proactive » en matière de qualité de vie, c'est-à-dire :

Une ville sécuritaire et dynamique où il fait bon y vivre.



Description du succès

En 2050, Rivière-du-Loup est une communauté ouverte sur le monde reconnue pour sa diversité culturelle, artistique, de loisirs, de sports et de divertissement, pour son milieu de vie paisible, dynamique et attrayant et pour sa santé et ses saines habitudes de vie (culture, arts, loisirs, sports, divertissement, sécurité, santé et saines habitudes de vie).

En fait, Rivière-du-Loup est proactive en matière de Saines Habitudes de Vie (SHV), et principalement reconnue pour ses installations piétonnières et « l'écomobilité ». À la fois ville commerciale et de villégiature, elle est un centre industriel utilisant l'énergie propre et respectueux de la nature. Bref, Rivière-du-Loup est une communauté où le développement durable est omniprésent en matière de qualité de vie.

En 2050, nous savons que nous avons atteint cet objectif lorsque :

- La communauté offre une brochette de services préconisant une vie communautaire ainsi que des activités physiques, culturelles, de loisirs et de sports accessibles, adaptés aux besoins et indépendants des moyens de chaque citoyen;
- La vie de famille ainsi que la conciliation Travail/Famille/Personne sont au cœur du quotidien tout en considérant le rôle de la municipalité dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes familiales;

- Le maintien du lien social et de l'entraide ainsi que la valorisation de l'implication citoyenne et du bénévolat sont reconnus par le milieu;
- La communauté louverivoise est réputée pour la sécurité ainsi que pour l'amélioration et le maintien des saines habitudes de vie de ses citoyens selon les plus récentes recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS);
- Les emplacements des services et des commerces de proximité sont optimisés pour répondre aux besoins collectifs diversifiés tout en facilitant les déplacements actifs, alternatifs complémentaires ainsi que l'écomobilité et l'intermodalité : Arrimage marche + vélo + covoiturage + transport collectif + voiture;
- La qualité de l'air et des sols ainsi que l'état des cours d'eau font partie des normes les plus strictes au Québec afin d'en assurer l'utilisation optimale des usagers;
- L'existence d'un comité multisectoriel favorise le maintien et le développement d'environnements favorables à la pratique régulière de l'activité physique et à la saine alimentation ainsi que le partage et l'accès aux infrastructures du milieu en dehors des heures d'opération régulière;
- L'amélioration de la qualité de vie répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures;
- La consommation de fruits et légumes ainsi que la pratique de l'activité physique font partie de nos habitudes de vie quotidiennes.



Description de la situation actuelle

Principaux atouts

Rivière-du-Loup représente une communauté semi-urbaine en développement qui laisse place à beaucoup d'initiatives en matière d'innovations liées aux SHV. Bien sûr que l'élaboration d'un plan d'urbanisme avant-gardiste facilitera l'amélioration de la qualité de vie des Louperivois. L'intérêt démontré par les élus et gestionnaires municipaux ainsi que par certains leaders du milieu laisse présager beaucoup d'espoir en lien avec l'acquisition des SHV : LE MEILLEUR EST À VENIR.

Les atouts mentionnés ci-dessous, représentent des éléments déjà mis en place ou en phase d'implantation dont il est primordial de favoriser et de poursuivre le développement amorcé.

Les principaux atouts sont :

- L'implantation d'un marché public + d'un jardin communautaire;
- La distribution d'un bulletin local (promotion des services + activités);

- L'implantation de corridors piétonniers sécuritaires (éclairage + traverses piétonnières + avancées de trottoirs, etc.);
- La proximité : emplacement des commerces (alimentation + pharmacies + quincailleries +, etc.), des services (financiers + parcs + infrastructures sportives et de loisirs + bureaux de poste, etc.), ainsi que l'optimisation et la mise en valeur des littoraux du fleuve et de la rivière (baignade + canot/kayak + pêche + ornithologie + randonnée, etc.);
- L'accessibilité des lieux publics et offre de services adaptés aux personnes handicapées;
- L'organisation des événements de masse + l'animation des parcs et des infrastructures publics en toute saison : activités culturelles + sportives + rassemblements diversifiés + cours d'initiation d'activités diverses, etc. ;
- Le travail de concertation dans le but de poursuivre l'utilisation optimale des ressources du milieu, de la part des secteurs publics + parapublics + privés (institutions scolaires + établissements de santé + entreprises privées + clubs de service) impliqués dans la promotion des SHV : partage des ressources humaines + matérielles + financières, etc. (interface dans l'utilisation des services);
- Le soutien aux milieux de travail intéressés par la promotion des SHV auprès des employés;
- Le mécanisme de reconnaissance et de valorisation en matière d'implication citoyenne et de bénévolat.

Principaux défis de durabilité

Les principaux défis ci-dessus ont été identifiés grâce à l'analyse des impacts de durabilité en utilisant les 4 principes de durabilité Natural Step. Nous avons retenu ces défis parce que nous croyons réellement que chaque résident de Rivière-du-Loup peut contribuer quotidiennement à diminuer sa dépendance ainsi que sa consommation de produits en provenance de substances extraites de la croûte terrestre :



1. Nous sommes fortement dépendants des produits fossiles (en particulier pour nos activités de déplacements quotidiens, de travail, de loisirs ainsi que pour le chauffage des résidences et des édifices publics);
2. Nous sommes fortement dépendants de matières non biodégradables (en particulier pour les contenants alimentaires, pour des produits électroniques à haute teneur toxique (batteries et ordinateurs) ainsi que pour d'autres produits d'usage quotidien tel que les produits d'emballage;
3. Nous sommes fortement dépendants de produits en provenance de l'écorce terrestre (pétrole, gaz naturel, métaux, charbon, ardoise, etc.) afin de répondre à nos besoins individuels et populationnels de plus en plus grandissants (offre des richesses naturelles vs demande humanitaire);

4. Nous sommes fortement dépendants de la dégradation systématique de la nature par des moyens physiques (en particulier par le biais de l'étalement urbain) ex. : défrichement de boisés pour du développement résidentiel ou commercial.

Principales parties prenantes

Les individus et organisations suivants ont été identifiés comme ayant beaucoup à gagner en se joignant à la démarche de planification stratégique :

- Réseaux gouvernementaux (régional + local) des différents ministères impliqués dans le PAG (Programme d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie) : MAMROT + MSSS + MELS + MAPAQ + MTQ + MFA (voir liste détaillée en annexe);
- Fédérations : des 50 ans et plus + sportives + personnes handicapées;
- Comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA);
- Maison de la famille + L'Entre-Jeunes;
- Table locale des directeurs des ressources humaines secteurs : parapublic + privé;
- Représentants locaux d'unités syndicales + associations de retraités;
- Tourisme Rivière-du-Loup + Parc maritime;
- Présidents de clubs de services (clubs sociaux);
- Directeurs de PME + CLE (Centre local d'emploi) + Corporation industrielle;
- Chambre de commerce.

Dans un premier temps, il est important que tous les partenaires potentiels du milieu soient sensibilisés et informés de la mise en place de cette démarche populationnelle « The Natural Step » en matière d'amélioration de la qualité de vie de la population loupéroise. Ces principaux collaborateurs seront avisés de la démarche The Natural Step par le biais de leurs réseaux respectifs.

Dans un deuxième temps, chaque collaborateur intéressé par ce processus aura à décider du type d'implication qu'il veut bien investir afin de faciliter l'atteinte des objectifs prévus au plan d'action. Afin de maintenir l'intérêt et la participation de tous les partenaires, chacun devra bien sûr y retrouver certains bénéfices pour son organisme (donnant/donnant).

Indicateurs clés de performance

Que devons-nous mesurer afin d'évaluer nos progrès vers notre objectif?

Indicateur	Raisonnement	Comment collecterons-nous les données?
<p>DÉPLACEMENT NON MOTORISÉ</p> <p>Nombre et intérêt des collaborateurs sensibilisés.</p> <p>Nombre de personnes utilisant le déplacement non motorisé pour un trajet de moins de 1 km.</p> <p>Nombre de km ou de corridors piétonniers/cyclables/multifonctionnels, ainsi que le nombre de traverses piétonnières réalisées ou améliorées.</p> <p>Nombre de milieux de travail offrant aux travailleurs un soutien au déplacement non motorisé et au principe de l'écomobilité.</p> <p>Nombre de stationnements publics facilitant le déplacement intermodal.</p>	<p>L'implication des organismes concernés représente une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Analyser l'impact de l'environnement bâti favorable au déplacement non motorisé et au principe de l'écomobilité. La proximité, l'accessibilité et la sécurité des infrastructures de déplacement favorisent leur utilisation (ville de courte distance). Pour la clientèle adulte, Kino-Québec recommande 30 minutes quotidiennes d'activités physiques qui peuvent être réalisées de façon non continue (3 x 10 min.). Un déplacement actif d'une distance de 2 km (aller/retour), représente donc une activité profitable à la fois pour l'environnement, la santé tout en favorisant un mode de vie physiquement actif.</p>	<p>Monitoring Ville de Rivière-du-Loup.</p> <p>Focus groupe et sondage aléatoire.</p> <p>Sondage auprès des milieux de travail + réseaux potentiels.</p> <p>Enquête Santé Québec.</p> <p>Enquête Santé publique Canada.</p>
<p>SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</p> <p>Nombre et intérêt des collaborateurs sensibilisés.</p> <p>Nombre de popotes roulantes et de cuisines collectives ainsi que d'usagers fréquentant ces services.</p> <p>Nombre de marchés publics et d'utilisateurs fréquentant ces marchés.</p> <p>Nombre de jardins communautaires.</p>	<p>L'implication des organismes concernés représente une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.</p> <p>S'assurer que les services offerts sont disponibles et accessibles pour subvenir aux besoins des plus démunis.</p> <p>Favoriser la répartition de la richesse dans le milieu.</p>	<p>Monitoring Ville de Rivière-du-Loup.</p> <p>Organismes communautaires responsables de ces services.</p>
<p>FAMILLE</p> <p>Nombre et intérêt des collaborateurs sensibilisés</p> <p>Nombre d'activités hebdomadaires passées en famille.</p> <p>Nombre d'heures hebdomadaires passées en famille.</p>	<p>L'implication des organismes concernés représente une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Compte tenu qu'un grand nombre de Saines Habitudes de Vie (SHV) s'acquièrent entre l'âge de 6 à 9 ans, alors le temps passé en famille constitue un élément important en matière de comportement sain viager.</p>	<p>Monitoring Ville de Rivière-du-Loup.</p> <p>Enquête Santé publique Canada.</p> <p>Sondage et focus groupe en collaboration avec la Maison de la Famille.</p>
<p>MILIEU DE TRAVAIL</p> <p>Nombre et intérêt des collaborateurs sensibilisés.</p> <p>Nombre d'entreprises inscrites au programme de certification « ENTREPRISE EN SANTÉ » mis en place par le Groupe de Promotion pour la prévention en Santé (GPS).</p>	<p>L'implication des organismes concernés représente une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Compte tenu que les travailleurs passent en moyenne 2/3 de leur temps d'éveil au travail, il devient donc important que les milieux de travail soient impliqués dans la démarche THE NATURAL STEP.</p>	<p>La participation des décideurs patronaux et syndicaux impliqués dans la démarche.</p> <p>Programme « PULSATION + » de Kino-Québec.</p>
<p>PARCS ET ESPACES VERTS</p> <p>Nombre et intérêt des collaborateurs sensibilisés.</p> <p>Nombre de parcs et d'espaces verts offrant des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'hygiène; ➤ de sécurité; ➤ d'animation; ➤ d'aire de repos; ➤ d'équipements spécifiques aux aînés + jeunes + familles. <p>Nombre d'usagers fréquentant ces lieux ainsi que leur taux de satisfaction.</p>	<p>L'implication des organismes concernés représente une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Il est démontré que plus les citoyens ont accès à des parcs et espaces verts accueillants et sécuritaires plus la fréquentation à ces installations augmente et plus les gens sont sensibilisés à l'impact des saines habitudes de vie sur la santé.</p> <p>La qualité de vie est influencée par la proximité de parcs et espaces verts en milieu urbain.</p>	<p>Monitoring Ville de Rivière-du-Loup : listes des aménagements réalisés.</p> <p>Focus groupe et sondage de satisfaction auprès des usagers.</p> <p>Taux de fréquentation.</p> <p>Programme Municipalités actives.</p>

Indicateur	Raisonnement	Comment collecterons-nous les données?
<p>PROGRAMMATION DES LOISIRS</p> <p>Nombre et intérêt des collaborateurs sensibilisés.</p> <p>Nombre d'associations et d'organismes offrant des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ de loisirs; ➤ activités physiques; ➤ sportives; ➤ culturelles; ➤ intellectuelles; ➤ autres. <p>Taux de satisfaction des usagers.</p>	<p>L'implication des organismes concernés représente une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.</p> <p>Une programmation diversifiée de loisirs favorise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.</p> <p>Il est important de s'assurer que l'offre en services culturels et de loisirs correspond bien à la demande tout en respectant les principes de durabilité de l'approche THE NATURAL STEP.</p>	<p>Monitoring Ville de Rivière-du-Loup.</p> <p>Focus groupe et sondages auprès des usagers et administrateurs concernés.</p>
<p>ÉTAT DE SANTÉ GLOBALE</p> <p>Nombre et intérêt des collaborateurs sensibilisés.</p> <p>Nombre de personnes se considérant en bonne santé physique + mentale + sociale.</p>	<p>L'implication des organismes concernés représente une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.</p> <p>La qualité de vie d'un citoyen influence son état de santé physique + mental + social.</p>	<p>Focus groupe + sondage.</p>

Stratégies de transition à cinq ans

Compte tenu de la situation actuelle, les stratégies de transition suivantes ont été identifiées afin de se rapprocher de la vision à 2050 :

Favoriser le déplacement non motorisé.						
Dans 5 ans, la proximité, l'accessibilité et la sécurité des infrastructures de déplacements actifs favoriseront leur utilisation et l'écomobilité. La mise en place d'un programme de location gratuite de vélos pourra faciliter l'atteinte de ces objectifs.						
Indicateur : voir le tableau ci-dessus pour la rubrique concernée.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
<p>Augmentation de 5 % des données initiales : déplacement actif, écomobilité.</p> <p>Diminution de 2 % des gens sédentaires.</p>	<p>Poursuite de la réalisation du PA.</p> <p>Rapport d'évaluation sur l'état d'avancement du PA.</p> <p>Ajout de dépôts de vélos des secteurs éloignés vers le centre-ville.</p> <p>Ajout de tandems et tricycles d'adultes.</p>	<p>Augmentation de 3 % des données initiales.</p>	<p>Favoriser et faciliter le développement du transport en commun.</p> <p>Soutien aux milieux de travail intéressés.</p> <p>Poursuite de la réalisation du PA.</p> <p>Ajout de supports à vélos et de vélos pour les quartiers Saint-François + Parc Cartier.</p> <p>Assurer la pérennité du comité aviseur et soutenir l'implication des organismes engagés dans le dossier.</p>	<p>Selon les indicateurs, augmentation de 2 % des données initiales : déplacement actif, écomobilité.</p>	<p>Mise en place d'un comité aviseur « Déplacement actif ».</p> <p>Sensibilisation + recrutement de collaborateurs potentiels par le biais d'une activité de type « colloque ».</p> <p>Élaboration d'un Plan d'action (PA) quinquennal « Déplacement actif + Écomobilité » tout en tenant compte du pouvoir d'intervention de la Ville et des collaborateurs.</p> <p>Débuter la réalisation du PA selon l'échéancier prévu.</p> <p>Installer des supports à vélos avec un système de location gratuite de vélos et registre de prêt.</p>	<p>Arrimage avec les autres CAC.</p> <p>Les partenaires des réseaux : municipal, de la santé, de l'éducation, milieu de travail, communautaire.</p> <p>Autres organismes du milieu intéressés à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette stratégie.</p>

Encourager la sécurité alimentaire						
Dans 5 ans, une répartition équitable de la richesse permettra à la population de s'alimenter et de se loger de façon adéquate tout en collaborant grandement à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Cette stratégie de transition comprend des éléments tels que : s'assurer que les services offerts sont adéquats et répondent aux besoins des plus démunis; favoriser la répartition de la richesse dans le milieu; clarifier la vision et le rôle de la municipalité dans ce dossier; renforcer les interventions déjà en cours et promouvoir la dissémination des projets à succès.						
Indicateur : voir le tableau ci-dessus pour la rubrique concernée.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
À déterminer.	Poursuite de la réalisation du PA. Rapport d'évaluation sur l'état d'avancement du PA et recommandations.	À déterminer.	Poursuite de la réalisation du PA. Assurer la pérennité du comité aviseur et soutenir l'implication des organismes engagés dans le dossier. Rédaction d'une politique alimentaire.	Selon les indicateurs : augmentation de 2 % des données initiales.	Mise en place d'un comité aviseur « Sécurité alimentaire ». Sensibilisation + recrutement de collaborateurs potentiels par le biais d'une activité de type « colloque ». Élaboration d'un Plan d'action (PA) quinquennal « Sécurité alimentaire » tout en tenant compte du pouvoir d'intervention de la Ville et des collaborateurs. Débuter la réalisation du PA selon l'échéancier prévu.	Arrimage avec les autres CAC. Les partenaires des réseaux : municipal, de la santé, de l'éducation, milieux de travail, communautaire. Autres organismes du milieu intéressés à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Accroître la quantité et la qualité du temps passé en famille.						
Dans 5 ans, nous aurons mis en place un programme favorisant le temps passé en famille car cela constitue un élément important en matière de comportement sain viager compte tenu qu'un grand nombre de saines habitudes de vie (SHV) s'acquièrent entre l'âge de 6 à 9 ans. Cette stratégie de transition comprend des éléments tels que : favoriser l'acquisition d'habitudes de vie saines dans un contexte familial, renforcer les interventions déjà en cours et promouvoir la dissémination des projets à succès, clarifier la vision et le rôle de la municipalité dans ce dossier.						
Indicateurs : Tributaires des interventions de type familial priorisées par les autres CAC.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
					Favoriser « L'INTERFACE » des actions priorisées par les autres CAC.	

Développer les parcs et espaces verts.						
Dans 5 ans, nous aurons élaboré et mis en œuvre un plan directeur favorisant l'aménagement, l'utilisation et l'entretien des parcs et espaces verts dans le respect des quatre principes de durabilité. L'aménagement, l'utilisation et l'entretien des parcs et espaces verts favoriseront la qualité de vie des citoyens par leur proximité, leur accessibilité, leur propreté et leur sécurité lors de leur utilisation.						
Indicateur : voir le tableau ci-dessus pour la rubrique concernée.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Selon les données de 2012, augmentation de 6 % du taux de fréquentation.	Poursuite du plan directeur. Consultation auprès des citoyens.	Selon les données de 2012, augmentation de 4 % du taux de fréquentation.	Poursuite du plan directeur. Sondage de satisfaction auprès des usagers.	Selon les données de 2012, augmentation de 2 % du taux de fréquentation.	Préparation et adoption du plan directeur. Consultation auprès des citoyens.	Arrimage avec les autres CAC. Les partenaires des réseaux : municipal, de la santé, de l'éducation, milieux de travail, communautaire.

						Autres organismes du milieu intéressés à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette stratégie.
--	--	--	--	--	--	--

Favoriser la programmation des loisirs.						
Dans 5 ans, une programmation diversifiée des activités physiques, culturelles et de loisirs favorisera l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cette stratégie de transition adresse également la sensibilisation et la satisfaction des gens à l'égard des activités physiques, sportives, culturelles et de loisirs offertes dans la région.						
Indicateur : voir le tableau ci-dessus pour la rubrique concernée.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Augmentation de 10 % du niveau de satisfaction des utilisateurs. Augmentation de 10 % du taux de participation à la totalité des activités offertes. Augmentation de 10% du nombre de visites sur le site web.	Évaluation : de la satisfaction et de la diffusion de la programmation offerte, du PA et recommandations.	Augmentation de 7 % du niveau de satisfaction des utilisateurs. Augmentation de 7 % du taux de participation à la totalité des activités offertes.	Optimiser la publication de la programmation des activités. Poursuivre la réalisation du PA selon l'échéancier prévu et assurer la pérennité du comité aviseur.	Augmentation de 4 % du niveau de satisfaction des utilisateurs. Augmentation de 4 % du taux de participation à la totalité des activités offertes.	Mise en place d'un comité « AVISEUR » en matière d'activités physiques, sportives, culturelles et de loisirs ayant pour mandat de : Répertorier ce qui se fait déjà dans ce domaine. Rédiger un Plan d'action (PA) quinquennal. Débuter la réalisation du PA.	Arrimage avec les autres CAC. Les partenaires des réseaux : municipal, de la santé, de l'éducation, milieux de travail, communautaire. Autres organismes du milieu intéressés à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Sensibiliser les entreprises à la santé au travail (milieu de travail).						
Dans 5 ans, nous aurons sensibilisé les milieux de travail / entreprises à l'amélioration de la qualité de vie de la population car les travailleurs passent en moyenne plus de 60 % de leur temps d'éveil au travail. De plus, l'implication et la participation de ces organismes à l'amélioration et au maintien de la condition physique et de l'état de santé des travailleurs représenteront des atouts importants à la démarche PIDC.						
Indicateur : Nombre d'entreprises ayant reçu l'information, nombre d'entreprises adhérant à la démarche « Entreprises en santé », liste des activités organisées.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Selon le nombre d'entreprises à Rivière-du-Loup, 20 entreprises participantes.	Organiser une journée « Défi santé » activités physiques.	Certification de 15 % des entreprises intéressées par le programme « Entreprises en santé ».	Supporter les entreprises participantes par la remise de certifications.	Informé et sensibiliser 50 % des entreprises potentielles.	Rencontre des responsables patronaux et syndicaux des entreprises pour présentation du programme « Entreprises en santé ».	Arrimage avec les autres CAC. Les partenaires des réseaux : municipal, de la santé, de l'éducation, milieux de travail, communautaire. Autres organismes du milieu intéressés à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Améliorer l'état de santé global de la population.						
Dans 5 ans, nous aurons mis en place un programme pour améliorer l'état de santé physique, mental et social de chaque individu afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population. Cette stratégie de transition concerne également les éléments suivants : continuer la sensibilisation auprès des gens en lien avec les saines habitudes de vie, qualité de vie et coûts sociaux et le principe 0-5-30 deviendra une habitude acquise par la population.						
Indicateur : voir le tableau ci-dessus pour la rubrique concernée.						
2017		2015		2013		Ressources et responsables
Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	Cible	Actions ou activités	
Atteindre le plus faible taux de fumeurs au Québec chez les personnes de moins de 18 ans. Atteindre le plus faible taux d'obésité au Québec chez les personnes de 15-19 ans.	Rapport d'évaluation sur l'état d'avancement du PA. Cibler une autre clientèle s'il y a lieu.	Diminution de 4 % des fumeurs de 18 ans et moins. Diminution de 4 % des 15-19 ans obèses.	Mise en place de moyens de sensibilisation, d'évaluation et de prévention afin d'améliorer et/ou maintenir une bonne condition physique et de saines habitudes de vie.	Diminution de 2 % des fumeurs de 18 ans et moins. Diminution de 2 % des 15-19 ans obèses.	Mise en place d'un comité aviseur « ÉTAT DE SANTÉ GLOBAL » ayant pour mandat la promotion et l'évaluation de la condition physique et des saines habitudes de vie. Élaboration d'un Plan d'action (PA) quinquennal tout en tenant compte du pouvoir d'intervention des collaborateurs.	Arrimage avec les autres CAC. Les partenaires des réseaux : municipal, de la santé, de l'éducation, milieu de travail, communautaire. Autres organismes du milieu intéressés à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Connexions avec les autres objectifs stratégiques

Les connexions suivantes ont été identifiées afin d'assurer que les chevauchements avec les autres thématiques sont bien pris en compte :

Autres comités d'actions ciblées	Thématique de collaboration anticipée	Nom du chef du CAC à contacter
Milieu de vie exemplaire Environnement sain	Favoriser le déplacement non motorisé.	Denis Lagacé Éric Côté
Économie locale vigoureuse	Encourager la sécurité alimentaire : connexion à explorer concernant la création de circuits de distribution alternatifs (entre autres pour la restauration et les marchés publics), la création d'un circuit agrotouristique.	Claude Roy

Volet organisationnel – Ville de Rivière-du-Loup.
Mettre l'emphase sur les volets culturel, sportif et récréatif dans l'axe des saines habitudes de vie. Poursuivre son soutien auprès des organismes associatifs par le biais de ses politiques et d'un encadrement professionnel de qualité. Confirmer son leadership en matière de culture, art et patrimoine par son positionnement fort d'Une culture à ciel ouvert, selon le mandat de la commission de la Culture et du Patrimoine (Publiqu'Art, Voir à l'Est, etc.).

Annexes

Annexe 1 : Principes de durabilité Natural Step

The Natural Step a passé les vingt dernières années à regarder le monde de ce point de vue global et à travailler avec un réseau international de scientifiques pour développer une définition rigoureuse de la durabilité. Ces scientifiques ont unanimement conclu qu'il existe quatre – et seulement quatre à ce jour – façons fondamentales par lesquelles nos sociétés humaines nuisent au fonctionnement de la nature et à la capacité des êtres humains à subvenir à leurs besoins.

Les façons dont nous dégradons systématiquement les systèmes naturels et la capacité des hommes à subvenir à leurs besoins sont les quatre causes profondes à la source de la non-durabilité de nos sociétés. Elles décrivent les exigences de base nécessaires au maintien de la vie telle que nous la connaissons – également connues sous le nom de *conditions du système pour des sociétés durables* *The Natural Step*.

CONDITIONS DU SYSTÈME POUR LA DURABILITÉ

Dans une société durable, la nature n'est pas soumise à une augmentation systématique...

-  ...de la concentration des substances extraites de la croûte terrestre.
-  ...de la concentration des substances produites par la société.
-  ...de sa dégradation par des moyens physiques.

et, dans cette société...

-  ...les êtres humains ne sont pas soumis à des conditions qui diminuent systématiquement leur capacité à pouvoir subvenir à leur besoins.

Annexe 2 : Membres des comités d'actions ciblées

<p><u>Communauté engagée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Julie DeCourval • Maxime Marchand • Marie-Michèle Gagnon • Valérie Gauthier • Anne Paquette • Estelle Bérubé • Sylvie Lagacé 	<p><u>Environnement sain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vincent Bérubé • Geneviève Malenfant-Robichaud • Dominic April • Élise Marquis • Rémi Simard • Karine Malenfant • Éric Côté
<p><u>Économie locale vigoureuse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Guy April • André Gobeil • Jérôme Laviolette-Côté • Renaud Morin • Gilbert Pelletier • Claude Roy • Georges Thériault 	<p><u>Milieu de vie exemplaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ernest Carbonneau • Denis Lagacé • Myriam Marquis • Jacques Minville • Jacques Poulin • Marie-France Roy • Renée Simard

<p>Qualité de vie exceptionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">• Édith Samson• Marie-Ève Laviolette-Côté• Réal Proulx• Carl Dubé• Marc-Émile Dionne• Geneviève Pigeon• Hugues Marquis	
--	--

Annexe 3 : Récapitulatif des stratégies de transition pour chaque comité d'actions ciblées

COMMUNAUTÉ ENGAGÉE

- **Participation citoyenne** : Dans 5 ans, la communauté aura développé son plein potentiel de partenariats par des activités axées sur la participation citoyenne réunissant les acteurs de différents milieux (scolaire, communautaire, municipal, entreprises).
- **Implication bénévole** : Dans 5 ans, Rivière-du-Loup connaîtra une augmentation de l'apport bénévole dans les organisations car les organismes sauront où les recruter et dans quel domaine ils veulent s'engager.
- **Mentorat intergénérationnel** : Dans 5 ans, Rivière-du-Loup aura augmenté le nombre d'activités visant le partage de connaissances entre générations.
- **Partenariats mobilisateurs** : Dans 5 ans, les bénévoles seront sensibilisés à siéger sur un conseil d'administration et les dirigeants d'entreprises seront également prêts à inciter leur personnel à s'investir sur un conseil d'administration.
- **Communication citoyenne et communautaire** : Dans 5 ans, le salon du bénévolat sera implanté à Rivière-du-Loup et sera présenté aux jeunes de 15 à 35 ans aux 2 ans.

ENVIRONNEMENT SAIN

- **Mettre en place un plan d'efficacité énergétique** : Dans 5 ans, il permettra des économies d'énergie et la réduction des émissions de GES attribuables à une meilleure utilisation de l'énergie disponible. On obtiendra donc une amélioration de la performance environnementale, des gains financiers et l'augmentation de l'attractivité du territoire pour des entreprises qui sont sensibles à leur impact environnemental et social.
- **Planter des projets de production d'énergies renouvelables (éolien, biomasse, hydroélectricité, biométhane)** : Dans 5 ans, la diversification des sources d'énergie permettra de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Ce type d'énergie sera aussi disponible sur le territoire et facilement accessible.

- **Mettre en place des initiatives privilégiant le principe des 3 RV** : Dans 5 ans, une saine gestion des matières résiduelles rapportera des gains tangibles en matière d'économie, d'environnement et de société. On réduira l'utilisation des ressources et de l'énergie, l'émission de GES, les nuisances liées à l'élimination des matières résiduelles, le transport, la pollution des sols, de l'air et de l'eau. On fera des économies sur l'achat de produits (nouvelles pratiques, révision des besoins, meilleurs choix de consommation, etc.).
- **Maintenir voire augmenter la proportion de superficies des terres protégées** : Dans 5 ans, la protection des milieux naturels contribuera au maintien de la diversité des paysages, de la faune et de la flore (en particulier pour certaines espèces à statut précaire). Elle favorisera aussi le maintien de conditions climatiques favorables aux niveaux local et régional, présentant à la fois un atout pour la qualité de vie des citoyens et ajoutant de la valeur foncière dans certains secteurs qui ont su préserver des espaces naturels à proximité.
- **Réduire le gaspillage et la consommation d'eau potable et améliorer la qualité de l'eau brute de la rivière du Loup** : Dans 5 ans, la réduction du gaspillage et de la consommation de l'eau potable permettra de préserver cette ressource non renouvelable afin de garantir un approvisionnement adéquat aux utilisateurs actuels et futurs. Étant donné que l'une des principales sources d'approvisionnement de la ville se fait à même la rivière, en améliorant la qualité de l'eau brute, plusieurs usages en bénéficient : diminution des coûts de traitement, réduction de l'emploi de produits de désinfection pour traiter l'eau, les activités nautiques à contact primaire (baignade) et secondaire (pêche, canot) sont permis sans danger pour la santé, l'habitat du poisson (particulièrement l'éperlan arc-en-ciel) et d'autres espèces fauniques aquatiques est amélioré.

ÉCONOMIE LOCALE VIGOUREUSE

- **Rendre disponibles des logements sociaux/mixtes au sein d'écoquartiers hébergeant des organismes communautaires favorisant l'intégration professionnelle** : Dans 5 ans, la création de tels écoquartiers intégrant les principes de durabilité par le biais de technologies nouvelles permettra d'offrir un toit à une population plus défavorisée sans toutefois les « ghettoïser » par le caractère mixte du secteur. La proximité d'organismes de développement et d'intégration professionnelle jumelée à la cohabitation de ménages mieux nantis pourra permettre de briser les cercles de pauvreté tout en favorisant l'intégration en emploi.
- **Assurer l'intégration des principes de durabilité auprès des entreprises/organisations existantes ainsi que comme facteur de premier plan dans l'aval donné aux différents nouveaux projets de développement économique au même titre que le rôle foncier, le nombre d'emplois créés, l'investissement total, etc.** : Dans 5 ans, tout nouveau projet d'envergure de développement économique (infrastructure, immobilier, industriel, commercial, etc.) devra se réaliser en conformité avec les 4 principes de durabilité. Pour ce faire, les autorités municipales se doteront d'un cadre de référence afin que tout un chacun ait une vision partagée des principes de durabilité. De plus, chaque entreprise/organisation existante pourra se conformer à ce cadre de référence et obtenir une certification de conformité aux principes de durabilité. Elles pourront bénéficier d'un support technique permettant l'obtention de cette certification.

- **Relever le défi de la disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée dans un contexte de raréfaction des travailleurs sur l'ensemble du territoire québécois (pour les établissements d'enseignement) :** Dans 5 ans, Rivière-du-Loup mettra en avant des solutions innovantes afin de se démarquer des autres villes similaires du territoire et de la province et fera en sorte que les secteurs commerciaux et industriels soient en étroite relation pour assurer l'adéquation éducation-emploi.
- **Assurer la diversité des emplois par un appui à l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat durable dans des conditions de travail respectant les neuf besoins fondamentaux :** Dans 5 ans, l'entrepreneurship « durable » sera favorisé afin de s'assurer que l'activité économique de Rivière-du-Loup génère des emplois à valeur ajoutée. L'intrapreneuriat sera encouragé afin de garantir une réduction de l'« outsourcing » de sous-traitance vers des marchés externes ailleurs en province ou dans le monde, activités qui génèrent des émissions de GES. Ces nouveaux emplois intégreront un élément de savoir et de recherche et développement (R&D) afin d'assurer une particularisation à l'égard des emplois délocalisables.
- **Doter Rivière-du-Loup d'un statut de leader en développement durable :** Dans 5 ans, le secteur du développement de carburants alternatifs sera consolidé, les initiatives d'innovation en accord avec les principes du développement durable seront intégrées et les entreprises œuvrant dans le domaine des « Green Tech » et les « Clean Tech » seront accueillies.
- **Promouvoir le marché public du Carré Dubé et créer des collaborations avec les autres marchés publics de la région :** Dans 5 ans, nous ferons la promotion de l'achat local par la création de projets rassembleurs et en facilitant l'accessibilité à la ressource alimentaire (en diminuant du même coup le coût d'achat pour la population et les entreprises).

MILIEU DE VIE EXEMPLAIRE

- **Passer d'une ère de « construction traditionnelle » à une ère de « construction durable » :** Dans 5 ans, nous aurons fait en sorte que le caractère essentiel des économies d'énergie et de l'utilisation des matériaux locaux et/ou durables soit intégré dans la construction.
- **Favoriser et valoriser le transport actif :** Dans 5 ans, nous aurons créé de saines habitudes de vie et diminué la dépendance au pétrole.
- **Profiter des différentes opportunités offertes par la réaffectation des bâtiments (religieux ou autres) pour développer des centres communautaires intergénérationnels :** Dans 5 ans, nous aurons réduit notre contribution à l'infraction des principes de durabilité et des économies sont réalisées par l'utilisation des éléments existants en termes de ressources. De plus, ces principes essentiels permettront de préserver le patrimoine bâti et ainsi, contribueront au maintien d'un milieu de vie exemplaire.
- **Réaliser la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme en tenant compte de nos objectifs de durabilité selon l'approche The Natural Step :** Dans 5 ans, nous aurons assuré la mise en place des stratégies de réalisation de nos objectifs de durabilité à l'intérieur de la planification de l'aménagement du territoire.

- **Stimuler les organismes communautaires, publics et de la santé à travailler en réseau coordonné et responsable** : Dans 5 ans, nous aurons impliqué les autres acteurs de la communauté agissant dans une perspective globale d'intervention à une échelle citoyenne.

QUALITÉ DE VIE EXCEPTIONNELLE

- **Favoriser le déplacement non motorisé** : Dans 5 ans, la proximité, l'accessibilité et la sécurité des infrastructures de déplacements actifs favoriseront leur utilisation et l'écomobilité. La mise en place d'un programme de location gratuite de vélos pourra faciliter l'atteinte de ces objectifs.
- **Encourager la sécurité alimentaire** : Dans 5 ans, une répartition équitable de la richesse permettra à la population de s'alimenter et de se loger de façon adéquate tout en collaborant grandement à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Cette stratégie de transition comprend des éléments tels que : s'assurer que les services offerts sont adéquats et répondent aux besoins des plus démunis, favoriser la répartition de la richesse dans le milieu, clarifier la vision et le rôle de la municipalité dans ce dossier, renforcer les interventions déjà en cours et promouvoir la dissémination des projets à succès.
- **Accroître la quantité et la qualité du temps passé en famille** : Dans 5 ans, nous aurons mis en place un programme favorisant le temps passé en famille car cela constitue un élément important en matière de comportement sain viager compte tenu qu'un grand nombre de saines habitudes de vie (SHV) s'acquièrent entre l'âge de 6 à 9 ans. Cette stratégie de transition comprend des éléments tels que : favoriser l'acquisition d'habitudes de vie saines dans un contexte familial, renforcer les interventions déjà en cours et promouvoir la dissémination des projets à succès, clarifier la vision et le rôle de la municipalité dans ce dossier.
- **Développer les parcs et espaces verts** : Dans 5 ans, nous aurons élaboré et mis en œuvre un plan directeur favorisant l'aménagement, l'utilisation et l'entretien des parcs et espaces verts dans le respect des quatre principes de durabilité. L'aménagement, l'utilisation et l'entretien des parcs et espaces verts favoriseront la qualité de vie des citoyens par leur proximité, leur accessibilité, leur propreté et leur sécurité lors de leur utilisation.
- **Favoriser la programmation des loisirs** : Dans 5 ans, une programmation diversifiée des activités physiques, culturelles et de loisirs favorisera l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cette stratégie de transition adresse également la sensibilisation et la satisfaction des gens à l'égard des activités physiques, sportives, culturelles et de loisirs offertes dans la région.
- **Sensibiliser les entreprises à la santé au travail (milieu de travail)** : Dans 5 ans, nous aurons sensibilisé les milieux de travail / entreprises à l'amélioration de la qualité de vie de la population car les travailleurs passent en moyenne plus de 60 % de leur temps d'éveil au travail. De plus l'implication et la participation de ces organismes à l'amélioration et au maintien de la condition physique et de l'état de santé des travailleurs représenteront des atouts importants à la démarche PIDC.

- **Améliorer l'état de santé global de la population** : Dans 5 ans, nous aurons mis en place un programme pour améliorer l'état de santé physique, mental et social de chaque individu afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population. Cette stratégie de transition concerne également les éléments suivants : continuer la sensibilisation auprès des gens en lien avec les saines habitudes de vie, qualité de vie et coûts sociaux et le principe 0-5-30 deviendra une habitude acquise par la population.

Annexe 4 : Étapes de transition pour les stratégies sur l'Économie locale vigoureuse

8 étapes de transition pour rendre disponibles des logements sociaux/mixtes au sein d'écoquartiers :

1. Développement du concept d'écoquartier;
2. Approbation par la population;
3. Construction et intégration des technologies conformes aux quatre principes de durabilité;
4. Occupation résidentielle mixte et organisationnelle;
5. Évaluation du modèle et des interventions d'insertion;
6. Correctifs et amendements apportés au modèle développé;
7. Agrandissement ou développement d'un nouvel écoquartier;
8. Migration progressive des occupants résidentiels.

8 étapes de transition pour assurer l'intégration des principes de durabilité auprès des entreprises existantes ainsi que des nouvelles :

1. Création d'un comité aviseur dont le mandat est de réfléchir et de rédiger un cadre de référence pour déterminer les critères d'évaluation des entreprises/organisations existantes et d'admissibilité des nouveaux projets de développement;
2. Présentation de ce cadre aux instances municipales et économiques pour en assurer l'adoption;
3. Sensibilisation de la population au cadre de référence;
4. Modélisation des mesures;
5. Intégration du cadre aux pratiques tant en matière d'évaluation, de démarchage, d'accueil de projets que de financement;
6. Mise en place d'une certification tant pour les nouveaux projets ayant été approuvés par le cadre de référence que pour les entreprises et organisations existantes et établissement d'un programme d'aide technique afin qu'elles puissent améliorer leur performance en termes d'émission polluante et, ultimement, respecter les quatre principes;
7. Évaluation, modification ou ajustement du cadre selon l'expérience de son application;
8. Réalisation d'un bilan (Nombre de certificats obtenus, réduction du poids carbone, nouvelles pratiques, etc.).

8 étapes de transition pour relever le défi de la disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée :

1. Cueillette des données sur les opportunités d'emploi dans le milieu et sur les grandes lignes du cadre de référence (voir Obj. 2) sur les principes de développement durable;
2. Création d'outils de sensibilisation pour la clientèle étudiante et adulte en recherche d'emploi;
3. Mise en place d'une équipe de conférenciers et de représentants d'entreprises afin de faire connaître ces opportunités;
4. Développement de mesures dynamiques pour favoriser la persévérance scolaire;
5. Adéquation de l'offre de formation locale aux besoins du milieu;
6. Représentations politiques afin de s'assurer d'une adaptation des mesures de soutien à l'employabilité et à la formation aux réalités régionales;
7. Proposition de nouveaux modèles « Éducation-Emploi » pour favoriser l'immigration d'étudiants-travailleurs provenant d'autres régions du Québec et du monde;
8. Établissement de mesures proactives Éducation-Emploi afin de prévenir les chocs de l'emploi.

8 étapes de transition pour favoriser la diversité des emplois :

1. Promotion des grandes lignes du plan The Natural Step s'appliquant aux activités des entreprises du territoire;
2. Quantification et évaluation des activités de sous-traitance effectuées par les entreprises du territoire;
3. Identification des opportunités d'affaires en lien avec les activités de sous-traitance et adéquation avec l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat local;
4. Promotion et intégration d'une culture de R&D favorisant le développement d'emplois à valeur ajoutée par l'établissement de mesures locales;
5. Rédaction et mise en place d'une certification d'employeur de choix reposant sur les neuf besoins fondamentaux de l'individu;
6. Certification des entreprises participantes;
7. Évaluation du volume d'affaires généré par la R&D, l'intrapreneuriat, l'entrepreneurship et la valorisation de la sous-traitance locale;
8. Évaluation du niveau de satisfaction des employés du territoire liés par des conventions de travail intégrant les neuf besoins fondamentaux de l'individu.

8 étapes de transition pour doter Rivière-du-Loup d'un statut de leader en développement durable :

1. Création et opération du Living Lab en innovation durable;
2. Production d'un plan d'affaires de la cellule de production de biocarburant et promotion des opportunités d'affaires en découlant;

3. Croissance du ReDB comme grappe industrielle du secteur des biocarburants;
4. Démarchage auprès d'entreprises reconnues mondialement pour promouvoir les opportunités industrielles locales;
5. Mise en place d'un mode (type courtier) de valorisation des sous-produits (effets externes négatifs auprès des entreprises du territoire);
6. Promotion de la conversion du matériel roulant et de chauffage au biocarburant;
7. Adoption et promotion d'un « branding » développement durable lié au biocarburant;
8. Évaluation continue des interventions réalisées dans le cadre de la stratégie de transition.

8 étapes de transition pour promouvoir le marché public du Carré Dubé et créer des collaborations avec les autres marchés publics de la région :

1. Amélioration de l'accès aux produits locaux par une prolongation de l'ouverture du marché public;
2. Intégration accrue des produits locaux au sein des entreprises existantes (épiceries, restaurants, cafétérias);
3. Promotion de l'étiquetage de proximité pour guider le choix des consommateurs;
4. Engagement des établissements du milieu à intégrer un pourcentage d'aliments locaux à leurs menus;
5. Représentation auprès des grandes bannières pour l'adoption de circuits courts d'approvisionnement;
6. Jumelage d'entreprises serricoles avec des entreprises productrices de chaleur excédentaire;
7. Intégration de technologies « durables » permettant une plus large variété d'aliments localement;
8. Évaluation continue des interventions réalisées dans le cadre de la stratégie de transition.

Annexe 5 : Filtre pour l'aide à la prise de décisions durables

1 L'action/décision nous conduit-elle dans la bonne direction?

- Nous rapproche-t-elle de notre vision?
- Est-elle alignée avec notre mission, nos valeurs et nos objectifs stratégiques?
- Nous rapproche-t-elle de l'alignement avec les quatre principes de durabilité? (ci-contre)

Principe de Durabilité #1

Dans des sociétés durables, notre communauté réduira et finalement éliminera sa contribution à l'accumulation systématique de substances provenant de la croûte terrestre.

<p style="text-align: center; margin: 0;">FAVORISER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique et énergie provenant de sources renouvelables • Métaux abondants dans la nature (aluminium, fer, etc...) • Matériaux réutilisables, recyclables et au contenu recyclable 	<p style="text-align: center; margin: 0;">EVITER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inefficacité énergétique et énergie provenant de combustibles fossiles • Métaux rares dans la nature (mercure, cadmium, plomb, nickel, etc...) • Matériaux jetables, non-recyclables ou faits à partir de ressources vierges
--	--

2 Est-ce un tremplin vers le succès et la durabilité?

Principe de Durabilité #2

Dans des sociétés durables, notre communauté réduira et finalement éliminera sa contribution à l'accumulation systématique de substances produites par la société.

<p style="text-align: center; margin: 0;">FAVORISER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux naturels et biodégradables (verre, bois, coton, etc.) • Matériaux gérés en cycles techniques serrés • Culture biologique, non-traité • Matériaux réutilisables, recyclables et au contenu recyclable 	<p style="text-align: center; margin: 0;">EVITER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux synthétiques et à base de pétrole (surtout toxiques et dangereux) • Matériaux susceptibles de se disperser dans la nature • Culture chimique, traitements • Matériaux jetables, non-recyclables ou faits à partir de ressources vierges
--	--

3 L'action/décision fournit-elle un bon retour sur investissement ?

Principe de Durabilité #3

Dans des sociétés durables, notre communauté réduira et finalement éliminera sa contribution à la dégradation systématique de la nature par des moyens physiques.

<p style="text-align: center; margin: 0;">FAVORISER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux provenant d'écosystèmes bien gérés • Cultures à croissance rapide (chanvre, bambou, etc.) • Utilisation de terrains déjà développés • Matériaux réutilisables, recyclables et au contenu recyclable 	<p style="text-align: center; margin: 0;">EVITER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surexploitation de ressources • Cultures à croissance lente, méthodes exigeantes en ressources • Utilisation d'espaces verts non développés • Matériaux jetables, non-recyclables ou faits à partir de ressources vierges
---	--

4 Est-ce un tremplin vers le succès et la durabilité?

Principe de Durabilité #4

Dans des sociétés durables, notre communauté réduira et finalement éliminera sa contribution à la création de conditions qui diminuent systématiquement la capacité des êtres humains à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

<p style="text-align: center; margin: 0;">FAVORISER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions de vie et de travail sûres • Prise de décision transparentes et ouvertes • Produits et services bon marché, ressources suffisantes pour la survie • Liberté politique 	<p style="text-align: center; margin: 0;">EVITER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions de vie et de travail précaires • Prises de décisions absolues et fermées • Produits et services inabordable; barrières économiques • Oppression politique
--	---

5 Est-ce un tremplin vers le succès et la durabilité?

Principe de Durabilité #5

Dans des sociétés durables, notre communauté réduira et finalement éliminera sa contribution à la création de conditions qui diminuent systématiquement la capacité des êtres humains à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

<p style="text-align: center; margin: 0;">FAVORISER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'efficacité (réduction de la consommation, efficacité énergétique) • Solutions techniques adaptables, modulables, évolutives • Actions qui renforcent les initiatives de développement durables 	<p style="text-align: center; margin: 0;">EVITER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions qui vous limitent à l'utilisation de technologies actuelles • Solutions partielles qui ne peuvent être développées (impasses) • Investissements financiers qui vous limitent à une seule façon de faire
---	---

6 Est-ce un tremplin vers le succès et la durabilité?

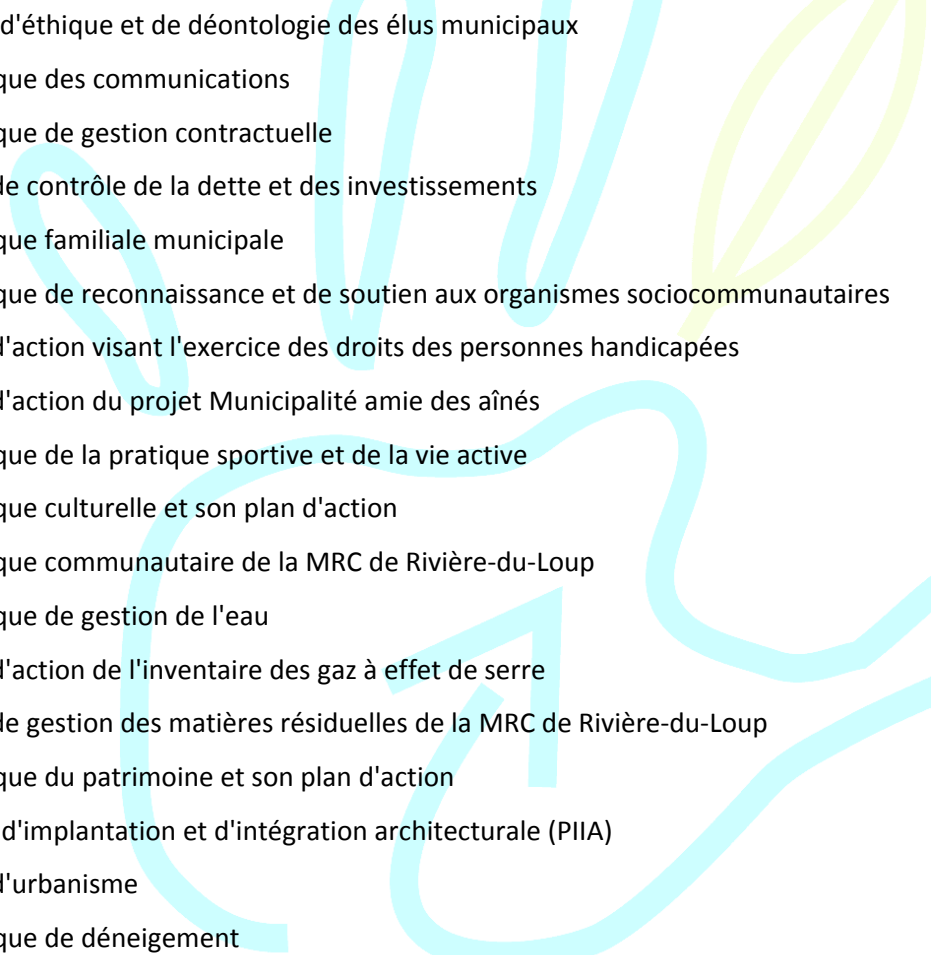
Principe de Durabilité #6

Dans des sociétés durables, notre communauté réduira et finalement éliminera sa contribution à la création de conditions qui diminuent systématiquement la capacité des êtres humains à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

<p style="text-align: center; margin: 0;">FAVORISER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Succès rapides et prompts • Actions conduisant à des réductions de coûts, des gains de temps, et à l'utilisation efficace de matériaux • Actions qui généreront de nouvelles sources de revenus • Investissements financiers qui renforceront le capital social 	<p style="text-align: center; margin: 0;">EVITER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions bloquant trop de capital dans des solutions partielles, rendant des mesures futures difficiles à mettre en oeuvre • Actions dont les bénéfices ne l'emportent pas sur les coûts • Actions créant des risques élevés (écologiques, sociaux ou économiques) • Actions qui ne respectent pas les nouvelles lois et règles écologiques, sociales et/ou économiques
---	---

Annexe 6 : Principaux plans et politiques de la Ville de Rivière-du-Loup en connexion avec les objectifs stratégiques

La liste qui suit présente les principales politiques et les principaux plans d'action les plus liés à la démarche de planification intégrée pour la durabilité de la collectivité. Comme mentionné précédemment, ils seront modifiés en fonction des énoncés et grands principes de la démarche. Il en sera d'ailleurs ainsi pour les règlements, directives et autres documents qui en découlent.



- Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- Politique des communications
- Politique de gestion contractuelle
- Plan de contrôle de la dette et des investissements
- Politique familiale municipale
- Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sociocommunautaires
- Plan d'action visant l'exercice des droits des personnes handicapées
- Plan d'action du projet Municipalité amie des aînés
- Politique de la pratique sportive et de la vie active
- Politique culturelle et son plan d'action
- Politique communautaire de la MRC de Rivière-du-Loup
- Politique de gestion de l'eau
- Plan d'action de l'inventaire des gaz à effet de serre
- Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rivière-du-Loup
- Politique du patrimoine et son plan d'action
- Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Plan d'urbanisme
- Politique de déneigement
- Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts

Annexe 7 : 16 principes de la Loi sur le développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec !

- a « **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b « **ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c « **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d « **EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e « **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f « **ACCÈS AU SAVOIR** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;
- g « **SUBSIDIARITÉ** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h « **PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i « **PRÉVENTION** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j « **PRÉCAUTION** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k « **PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

- l** « **PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m** « **RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n** « **PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- o** « **POLLUEUR PAYEUR** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p** « **INTERNALISATION DES COÛTS** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



Annexe 8 : Déclaration de développement durable



En tant que maire et directeur général de la Ville de Rivière-du-Loup, nous reconnaissons le désir qu'ont nos sociétés de créer un avenir prospère et durable. Nous reconnaissons également que cet avenir n'est pas certain et qu'il nous faudra rassembler la bonne volonté et le travail déterminé de nombreux individus, organisations et collectivités partout dans le monde afin d'y parvenir.

Nous sommes fiers de faire partie d'une collectivité aussi riche en ressources naturelles, en opportunités économiques et en possibilités sociales que celle de Rivière-du-Loup. Nous sommes également fiers de travailler pour un avenir dans lequel notre économie, notre environnement, notre société et notre gouvernance sont intégrés de manière à assurer la promotion de collectivités dynamiques, d'économies fortes et d'écosystèmes sains. Dans ce but, nous nous engageons à créer les conditions nécessaires à la création d'un futur durable. En cherchant des solutions innovantes et flexibles aux défis auxquels nous sommes confrontés, en partageant nos connaissances et en coordonnant nos actions, nous nous efforçons de nous conformer aux principes d'un mode de développement durable :

- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à la création de conditions qui empêchent systématiquement les êtres humains de pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux dans le monde.
- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à l'accumulation systématique en concentration dans la nature de substances provenant de la croûte terrestre.
- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à l'accumulation systématique en concentration dans la nature de substances produites par la société.
- Nous réduirons et finalement éliminerons notre contribution à la dégradation systématique de la nature par des moyens physiques.

Signé en juin 2012 à Rivière-du-Loup, province de Québec, par le maire et le directeur général de la Ville de Rivière-du-Loup

Michel Morin, maire

Jacques Poulin, directeur général